

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Arrêtés municipaux :

- Délégations de signature accordées par M. le Maire de la Ville de Lyon à des élu.e.s d'arrondissement - Mairie du 3ème arrondissement **Page 2118 à 2125**
- Délégations de signature accordées par M. le Maire de la Ville de Lyon à des élu.e.s d'arrondissement - Mairie du 4ème arrondissement **Page 2126 à 2128**
- Délégations de signature accordées par M. le Maire de la Ville de Lyon à des élu.e.s d'arrondissement - Mairie du 5ème arrondissement **Page 2129 à 2134**

- Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à des élu.e.s d'arrondissement - Mairie du 6ème arrondissement ...
..... **Page 2135 à 2141**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 2141 à 2178**
- Délégation générale aux ressources humaines :
 - Arrêtés individuels **Page 2178 à 2179**
- Centre communal d'action sociale :
 - Arrêtés individuels **Page 2180**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la commande publique - Avis **Page 2180**
- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

- d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Page 2180 à 2192**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Dubois Bertrand Véronique - Mairie du 3ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Véronique Dubois Bertrand, Maire du troisième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu(e) d'arrondissement – M. Balandjian Jacques - Mairie du 3ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Jacques Balandjian, Dixième Adjoint au Maire du troisième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,

- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Barioz-Planche Amandine - Mairie du 3ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Amandine Barioz-Planche, Onzième Adjointe au Maire du troisième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,

- signer les certificats de vie maritale,

- certificat de vie,

- certificat bonne vie et mœurs,

- parapher les registres,

- déclaration changement résidence,

- signer les visites aux tombes,

- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu(e) d'arrondissement – M. Clerc David - Mairie du 3ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;
Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;
Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. David Clerc, Quatrième Adjoint au Maire du troisième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Fall-Guérin Marie-Loup - Mairie du 3ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Marie-Loup Fall-Guérin, Troisième Adjointe au Maire du troisième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu(e) d'arrondissement – M. Lataix Silvère - Mairie du 3ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Silvère Lataix, Douzième Adjoint au Maire du troisième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu d'arrondissement – M. Maire Michaël - Mairie du 3ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Michaël Maire, Deuxième adjoint au Maire du troisième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu d'arrondissement – M. Petiot Philippe - Mairie du 3ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Philippe Petiot, Sixième Adjoint au Maire du troisième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu d'arrondissement – M. Planchon Nicolas Mairie du 3ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Nicolas Planchon, Huitième Adjoint au Maire du troisième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Récamier Philomène - Mairie du 3ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n°2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjointes ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Philomène Récamier, Cinquième adjointe au Maire du troisième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Sanchez Margot - Mairie du 3ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjointes ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Margot Sanchez, Septième Adjointe au Maire du troisième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Sessiecq Marion - Mairie du 3ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Marion Sessiecq, Première Adjointe au Maire du troisième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Souvignet Martine - Mairie du 3ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature

apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Martine Souvignet, Treizième Adjointe au Maire du troisième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Vidal Marie - Mairie du 3ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Marie Vidal, Neuvième Adjointe au Maire du troisième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu d'arrondissement – M. Zinck Rémi - Mairie du 4ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Rémi Zinck, Maire du quatrième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Arnod Laura - Mairie du 4ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Laura Arnod, Cinquième Adjointe au Maire du quatrième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu d'arrondissement – M. Arrondeau Matthieu - Mairie du 4ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Matthieu Arrondeau, Quatrième Adjoint au Maire du quatrième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Guitard Aline - Mairie du 4ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Aline Guitard, Troisième Adjointe au Maire du quatrième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu d'arrondissement – M. Mecklenburg Samuel - Mairie du 4ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Samuel Mecklenburg, Deuxième adjoint au Maire du quatrième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Trias Elodie - Mairie du 4ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature

apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Elodie Trias, Première Adjointe au Maire du quatrième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Georgel Nadine - Mairie du 5^{ème} arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjointes ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Nadine Georgel, Maire du cinquième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu d'arrondissement – M. Blanchard Pascal - Maire du 5ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Pascal Blanchard, Deuxième Adjoint au Maire du cinquième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu d'arrondissement – M. Carry Philippe-Henri - Maire du 5ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Philippe-Henri Carry, Huitième Adjoint au Maire du cinquième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,

- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Draillard Bénédicte - Mairie du 5ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Bénédicte Draillard, Neuvième Adjointe au Maire du cinquième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Franchet Sandrine - Mairie du 5ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au

Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Sandrine Franchet, Septième Adjointe au Maire du cinquième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Fréry Marie-Noëlle - Mairie du 5ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Marie-Noëlle Fréry, Première adjointe au Maire du cinquième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu(e) d'arrondissement – M. Gaidioz Pierre - Mairie du 5ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Pierre Gaidioz, Quatrième Adjoint au Maire du cinquième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Héritier Sophie - Mairie du 5ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Sophie Héritier, Cinquième Adjointe au Maire du cinquième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu d'arrondissement – M. Merlinc Joanny - Mairie du 5ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Joanny Merlinc, Sixième Adjoint au Maire du cinquième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Perrin Marielle - Mairie du 5ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Marielle Perrin, Troisième Adjointe au Maire du cinquième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu d'arrondissement – M. Blache Pascal - Mairie du 6ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Pascal Blache, Maire du Sixième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu d'arrondissement – M. Avakian Gérald - Mairie du 6ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Gérald Avakian, Troisième Adjoint au Maire du sixième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu d'arrondissement – M. Bouzard Olivier - Mairie du 6ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Olivier Bouzard, Septième Adjoint au Maire du sixième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu d'arrondissement – M. Brun Hervé - Mairie du 6ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;
Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;
Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Hervé Brun, Cinquième Adjoint au Maire du sixième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Cabrera Analia Cabrera - Mairie du 6ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Analia Cabrera, Sixième Adjointe au Maire du sixième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Delli Houria - Mairie du 6ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;
Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;
Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;
Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;
Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;
Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;
Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;
Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;
Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Houria Delli, Dixième Adjointe au Maire du sixième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Fourneyron Virginie - Mairie du 6ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;
Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;
Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;
Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;
Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;
Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;
Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;
Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;
Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Virginie Fourneyron, Quatrième Adjointe au Maire du sixième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Ramet Isabelle - Mairie du 6^{ème} arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Isabelle Ramet, Deuxième Adjointe au Maire du sixième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,

Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu(e) d'arrondissement – M. Soulier Samuel - Mairie du 6^{ème} arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Samuel Soulier, Neuvième Adjoint au Maire du sixième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à un Élu d'arrondissement – M. Termoz-Mazan Christian - Mairie du 6ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjointes ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - M. Christian Termoz-Mazan, Premier Adjoint au Maire du sixième arrondissement de Lyon, est délégué pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Délégation de signature accordée par M. le Maire de la Ville de Lyon à une Élu(e) d'arrondissement – Mme Tribalat Dominique - Mairie du 6ème arrondissement (Délégation générale au service au public et à la sécurité - Service des mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la délibération n° 2020/1 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et de ses Adjointes ;

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoyant que : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal » ;

Vu l'article L 2122-30 du code général des collectivités territoriales : « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus » ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage ;

Vu l'article 1983 du code civil : « le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée » ;

Vu le décret n° 52-553 du 16 mai 1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs ;

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux ;

Vu l'article 104 du code civil : « la preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile » ;

Vu l'article L 515 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu les articles L 2511-10, R 2121-7, R 2121-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affichage des documents relatifs au Conseil d'arrondissement ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Dominique Tribalat, Huitième adjointe au Maire du sixième arrondissement de Lyon, est déléguée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature,
- signer les certificats de vie maritale,
- certificat de vie,
- certificat bonne vie et mœurs,
- parapher les registres,
- déclaration changement résidence,
- signer les visites aux tombes,
- signer les certificats d'affichage.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 22 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7223	Association Adipac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des concerts labellisés Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Notre-Dame	sur 20 m à l'Ouest de la partie privative de l'île	Le vendredi 28 août 2020, de 10h à 23h	
7224	Association Compagnie la Nuée	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Paul Sisley	sur 10 m, en face du n° 11 bis	Le samedi 29 août 2020, de 14h à 22h30	
7225	Mairie du 6ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie commémorative	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tronchet	entre la rue Masséna et la rue Tête d'Or	Le samedi 29 août 2020, de 10h30 à 11h30	
7226	Mairie du 3ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Forum des associations	des animations seront autorisées	Place Guichard		Le samedi 5 septembre 2020, de 10h à 17h30	
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 4 septembre 2020, 8h, jusqu'au samedi 5 septembre 2020, 20h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui		côté Ouest entre la rue Mazenod et la rue de la Part Dieu	Le samedi 5 septembre 2020, de 8h à 18h
				Rue Vendôme		côté Est entre la rue de la Part Dieu et la rue Mazenod	
7227	Mairie du 5ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Forum des associations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Point du Jour	côté Nord de la rue Edmond Locard au n° 51	Le samedi 5 septembre 2020, de 6h à 19h	
				Rue Docteur Edmond Locard	côté Est de l'avenue du Point du Jour au n° 14		
7228	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démontage d'une grue à tour au moyen d'un engin de levage	les cycles et les engins de déplacement personnel auront obligation de mettre pied à terre à l'approche de la zone de chantier et cheminer sur les trottoirs sécurisés	Boulevard Yves Farge	pistes cyclables, sens Nord/Sud et Sud/Nord, entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet	A partir du mardi 4 août 2020 jusqu'au samedi 8 août 2020	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7229	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux du projet urbain Saint-Vincent de Paul	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Rue de Montagny	entre la rue Charpentier et la rue Chantal Sandrin	A partir du vendredi 7 août 2020 jusqu'au jeudi 3 septembre 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Charpentier et la rue Chantal Sandrin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7230	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Mouillard	trottoir Nord, entre le n° 11 et la rue de Saint-Cyr	A partir du mercredi 2 septembre 2020 jusqu'au vendredi 11 septembre 2020, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 11 et la rue de Saint-Cyr	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté impair, entre le n° 11 et la rue de Saint-Cyr	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7231	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Cuire	trottoir Est, sur 30 m au Nord de la rue Jacques Louis Hénon	Le lundi 24 août 2020, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue Jacques Louis Hénon et le n° 65	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Nord de la rue Jacques Louis Hénon	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 24 août 2020
7232	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 20 tonnes et en complément de l'arrêté n° 2020 C 7131 paru au BMO 6377 page 2092	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée du Chemin Neuf	sur 10 m de part et d'autre de la caméra de vidéosurveillance située en dessous du n° 31	A partir du mardi 18 août 2020, 17h, jusqu'au mercredi 19 août 2020, 6h
7233	Entreprise Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'espace public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Vivier	entre l'avenue Berthelot et la route de Vienne	A partir du mercredi 19 août 2020 jusqu'au dimanche 30 août 2020, de 8h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Berthelot et la route de Vienne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7234	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Royale		A partir du lundi 31 août 2020 jusqu'au vendredi 11 septembre 2020, de 9h à 16h
				Rue Eugénie Brazier		
				Rue d'Alsace Lorraine	entre la place Croix Paquet et la rue Eugénie Brazier	
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation, par tronçons successifs de rue	Rue Eugénie Brazier	entre le quai André Lassagne et la rue Alsace Lorraine	
					entre la rue Eugénie Brazier et la rue de Provence, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel s'effectuera dans le sens Sud-Nord	Rue d'Alsace Lorraine	entre la place Croix Paquet et la rue Eugénie Brazier, lors des phases de fermeture à la circulation des rues Eugénie Brazier et Royale	
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation, par tronçons successifs de rue	Rue Royale	entre la rue Roger Violi et la rue Eugénie Brazier	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Eugénie Brazier et le n° 17	
				Rue Eugénie Brazier	entre la rue Royale et la rue Alsace Lorraine	
				Rue d'Alsace Lorraine	des deux côtés de la chaussée sur 30 m au "Sud" de la rue Eugénie Brazier	
les véhicules circulant à contre-sens auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Eugénie Brazier	au débouché sur le quai André Lassagne				
	Rue d'Alsace Lorraine	au débouché sur la place Croix Paquet				
	Rue Royale	au débouché sur la rue Roger Violi				
7235	Mairie du 6ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Carrefour des Associations	des installations seront autorisées	Place Maréchal Lyautey		Le samedi 5 septembre 2020, de 6h à 20h
			la tenue du Carrefour des associations sera autorisée			Le samedi 5 septembre 2020, de 10h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7236	Ville de Lyon et l'entreprise d'Aso	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'arrivée de la 14ème étape du tour de France	Le stationnement des véhicules sera interdit gênant, y compris aux deux roues, cycles et équipements de déplacement personnels	Rue Joseph Serlin	partie comprise entre la rue de Gare et le quai Jean Moulin	A partir du vendredi 11 septembre 2020, 13h, jusqu'au samedi 12 septembre 2020, 19h30
				Place Louis Chazette		
				Quai André Lassagne	sur tout le cours sauf côté immeubles, entre la rue Eugénie Brazier et la rue Alsace Lorraine	
				Quai Jean Moulin		
				Rue de l'Arbre Sec	partie comprise entre la rue de Gare et le quai Jean Moulin	
				Rue du Bat d'Argent		
				Avenue du Vingt Cinquième Rts		
				Boulevard de la Croix Rousse	partie comprise entre la montée des Esses et la rue Philippe de Lasalle	
				Rue Roger Violi	partie comprise entre la rue Royale et le quai Andrée Lassagne	
				Boulevard de la Duchère	partie comprise entre la rue Marietton et le Boulevard de Balmont	
			Boulevard de Balmont			
			Rue Marietton	partie comprise entre la place Valmy et le pont Clémenceau		
			Rue de Bourgogne	partie comprise entre Tassin et le boulevard de la Duchère		
			Avenue de Lanesan	partie comprise entre l'avenue de Champagne et l'avenue du 25ème Régiment de Tirailleurs Sénégalais		
			Rue Philippe de Lassalle	partie comprise entre le boulevard de la Croix Rousse et la rue Jacques Louis Hénon		
			Rue Jacques Louis Hénon	partie comprise entre la rue Philippe de Lasalle et le boulevard des Canuts		
			Montée des Esses			
			Montée de la Boucle			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7236	Ville de Lyon et l'entreprise d'Aso	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'arrivée de la 14ème étape du tour de France	Le stationnement des véhicules sera interdit gênant, y compris aux deux roues, cycles et équipements de déplacement personnels	Cours d'Herbouville		A partir du vendredi 11 septembre 2020, 13h, jusqu'au samedi 12 septembre 2020, 19h30
				Rue Antoine Salles		
				Place des Cordeliers	entre le quai Jules Courmont et la rue de la République	
				Place Valmy		
				Quai Jules Courmont		
				Boulevard des Canuts	partie comprise entre la rue Jacques Louis Hénon et la montée de la Boucle	
				Rue Childebert	partie comprise entre la rue Grolée et le quai Jules Courmont	
				Rue Ferrandière	partie comprise entre la rue du président Carnot et le quai Jules Courmont	
				Avenue de Champagne	partie comprise entre le boulevard de Balmont et l'avenue Lanessan	
				Rue Gentil	partie comprise entre la rue de la Bourse et le quai Jean Moulin	
				Rue Grolée		
				Rue de Jussieu	partie comprise entre la rue Grolée et le quai Jules Courmont	
				Rue Président Carnot	partie comprise entre la rue Saint-Bonaventure et le quai Jules Courmont	
				Rue Stella	partie comprise entre la rue Grolée et le quai Jules Courmont	
				Rue Thomassin		
Avenue de Birmingham						
7238	Entreprise Société Outcast Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tournages publicitaires	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bourse	sur les zones de livraisons situées au droit des n° 20 et 55	Le jeudi 6 août 2020, de 9h à 23h
7239	Association Memorial National de la Prison de Montluc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la cérémonie commémorant la Libération de la prison Montluc	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police		entre la rue du Général Mouton Duvernet et la rue Jean Renoir	Le lundi 24 août 2020, de 10h30 à 12h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne Hachette	au droit et en face du n° 4, sur 50 m de part et d'autre des plaques commémoratives	Le lundi 24 août 2020, de 7h à 13h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7240	Entreprise Transleader	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une nacelle	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Avenue du Doyenné	sur le trottoir situé au droit du n° 2	Le jeudi 6 août 2020, de 7h à 16h
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée			
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			
7241	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Royale	au droit du n° 20	A partir du dimanche 9 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7242	Entreprise Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagements cyclables	la circulation des piétons sera interdite	Montée du Chemin Neuf	sur les trottoirs situés au droit de la zone de chantier, un cheminement piéton protégé sera matérialisé sur la chaussée	A partir du mardi 11 août 2020 jusqu'au vendredi 14 août 2020, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre de la zone de chantier située entre la rue Pierre Marion et la rue Tramassac	
			la circulation des véhicules motorisés sera interdite sauf riverains et véhicules de sécurité		entre la rue Pierre Marion et le n° 31	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les cycles et les engins de déplacement personnel auront obligation de mettre pieds à terre à l'approche de la zone de chantier, dans les deux sens de circulation			
7243	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de levage avec une grue automotrice de 80 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Curie	trottoir pair, entre le n° 22 et la rue de Sèze	Le vendredi 21 août 2020
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et le boulevard des Belges	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le boulevard des Belges et la rue de Sèze	Le vendredi 21 août 2020, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 22 et la rue de Sèze	Le vendredi 21 août 2020
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur le boulevard des Belges	Le vendredi 21 août 2020, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7244	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement électrique pour le compte d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir	Rue Emile Combes	trottoir Ouest, sur 40 m de part et d'autre du n° 8	A partir du mardi 18 août 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 40 m de part et d'autre du n° 8	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m de part et d'autre du n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7245	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'étude géotechnique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Girondins	côté pair, sur 15 m entre le n° 22 et le n° 24	A partir du mardi 18 août 2020, 7h30, jusqu'au vendredi 28 août 2020, 12h
7246	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage d'une grue à tour au moyen d'un engin de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Villon	trottoir Ouest, entre le n° 90 et l'avenue Berthelot	Les mardi 1 septembre 2020 et mercredi 2 septembre 2020
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue des Hérideaux et l'avenue Berthelot	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue des Hérideaux et l'avenue Berthelot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Rosière	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Hérideaux et le n° 11bis	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Villon	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Hérideaux et l'avenue Berthelot	
7247	Ville de Lyon et l'entreprise d'Aso	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du départ de la 15ème étape du Tour de France	le stationnement des véhicules sera interdit gênant, y compris aux deux roues, cycles et équipements de déplacement personnels	Avenue Leclerc	sens chaussée, sens Sud/Nord	A partir du samedi 12 septembre 2020, 14h, jusqu'au dimanche 13 septembre 2020, 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant, y compris aux deux roues, cycles et équipements de déplacement personnels	Allée Pierre de Coubertin	au Sud de la rue du Vercors	
				Avenue Berthelot		
				Avenue Jean Mermoz	de l'avenue Berthelot à Bron	
				Avenue Jean Jaurès	au Sud de l'avenue Tony Garnier	
				Avenue Tony Garnier	sur l'ancien parking relais situé à l'angle avec la rue Benjamin Delessert	
		partie comprise entre l'avenue Jean Jaurès et l'avenue Debourg				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7248	Ville de Lyon et l'entreprise d'Aso	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'accueil d'équipes du Tour de France	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Paul Sédallian	sur 20 m au droit du n° 50 desserte de l'hôtel et sur 30 m en face du n° 50	A partir du samedi 12 septembre 2020, 7h, jusqu'au dimanche 13 septembre 2020, 12h
				Rue Louis Loucheur	sur 50 m au droit du n° 18	
				Avenue Leclerc	sur 50 m au droit du n° 64	
7249	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Joseph Gillet	sur 9 m, emplacements de desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 20	A partir du jeudi 6 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
7250	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Rue Garibaldi	partie comprise entre la rue Tronchet et le cours Vitton	A partir du samedi 15 août 2020 jusqu'au vendredi 4 septembre 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
7251	Entreprises Asten et A2s	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix Rousse	côté Nord, sur 15 m, entre les n°s 10-11 et 12 rématérialisation emplacement de desserte	Les lundi 31 août 2020 et lundi 7 septembre 2020, de 7h à 17h
					des 2 côtés de la chaussée entre la grande rue de la Croix-Rousse et le n° 5	
					des 2 côtés de la chaussée entre le n° 26 et le n° 19 deux roues compris	
					sur l'ensemble des places de stationnements en épis situés en face du n° 4	
					sur l'ensemble de la petite place située entre la grande rue de la Croix-Rousse et le n° 21 place du Marché des Forains après les heures du marché forain	
entre le n° 3 et la place de la Croix-Rousse						
7252	Entreprise Dexa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Croix Rousse	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 66	Le mardi 1 septembre 2020
7253	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien du pont	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Avenue Berthelot	trottoir Sud, sur le pont, entre le n° 212 et le n° 228	A partir du mercredi 5 août 2020, 7h30, jusqu'au mercredi 12 août 2020, 17h
			le stationnement sera autorisé pour 3 véhicules de la Société Gantelet Galaberthier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7254	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un réseau d'éclairage public	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Agnan	trottoir Ouest, entre l'avenue Berthelot et le n° 20	A partir du mercredi 5 août 2020 jusqu'au vendredi 14 août 2020, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'avenue Berthelot et le n° 20	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair, entre l'avenue Berthelot et le n° 20	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7255	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Mathieu	entre la rue Villon et la rue Saint-Maurice	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au vendredi 4 septembre 2020, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au vendredi 4 septembre 2020, de 8h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Villon et la rue Saint-Maurice	
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire		au débouché sur la rue Saint-Maurice	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au vendredi 4 septembre 2020, de 9h à 16h30
7256	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement en urgence	la circulation sera réduite d'une voie	Chemin de Choulans	sur 100 m à l'Ouest du quai Fulchiron	Le jeudi 6 août 2020, de 9h30 à 12h
7257	Entreprise Tisseo Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de fibres optiques pour le compte de l'entreprise Bouygues à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Gaston Brissac	trottoirs Nord et Sud, entre le n° 10 et le n° 13	Le lundi 24 août 2020, de 8h à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 10 et le n° 13	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 10 et le n° 13	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7258	Métropole de Lyon et l'entreprise Veolia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	sur l'intégralité des stationnements en épis situés au droit de la place Gabriel Rambaud, en face du bâtiment de la Halle de la Martinière, les 2ème vendredis de chaque mois	Les vendredi 13 novembre 2020 et vendredi 11 décembre 2020, de 13h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gabriel Rambaud	chaussée Ouest, côté Est, les 2ème vendredis de chaque mois	Les vendredi 11 septembre 2020 et vendredi 9 octobre 2020, de 13h à 21h
				Rue de la Martinière	sur l'intégralité des stationnements en épis situés au droit de la place Gabriel Rambaud, en face du bâtiment de la Halle de la Martinière, les 2ème vendredis de chaque mois	
		Place Gabriel Rambaud	chaussée Ouest, côté Est, les 2ème vendredis de chaque mois			
7259	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Archers	sur 20 m, au droit du n° 10	A partir du mercredi 5 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
7260	Entreprise C2t Concept Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Victoire	sur 10 m, au droit du n° 8	A partir du mercredi 5 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
7261	Entreprise C2t	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Victoire	sur 20 m, au droit du n° 8	Les vendredi 7 août 2020 et lundi 10 août 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7262	Entreprise Gilbert Blanc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 20 m, au droit du n° 84	Le vendredi 7 août 2020, de 7h à 16h
7263	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	des deux côtés, entre la rue de Bonnel et le cours Lafayette	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au vendredi 14 août 2020
7264	Entreprise Renov One	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Victor Hugo	sur 15 m, au droit du n° 29	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au vendredi 14 août 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7265	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bonnard	sur 40 m, au droit du n° 11	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au mardi 25 août 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 11	
7266	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Quai Perrache	sens Nord/ Sud, entre la rue Casimir Perier et la rue Nivière-Chol	A partir du mercredi 5 août 2020 jusqu'au vendredi 7 août 2020
7267	Entreprise Vassivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	sur 40 m, au droit du n° 67	A partir du jeudi 6 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
7268	Entreprise Sarl Mtb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Ancienne Préfecture		A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au mercredi 19 août 2020, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 3	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au lundi 24 août 2020
7269	Entreprise Tisseo Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de fibres à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sur 20 m, en face du n° 171	Le vendredi 21 août 2020, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux Autobus		sur 20 m, au droit du n° 171	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, en face du n° 171	Le vendredi 21 août 2020
7270	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Isidore	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 20	A partir du mardi 18 août 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7271	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Croix Rousse	sur 10 m, emplacement de desserte au droit de l'immeuble situé au n° 51	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au vendredi 14 août 2020
7272	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, en face des n° 4 à 8 sur l'aire de livraison	Le mercredi 26 août 2020
7273	Entreprise Rizzone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	sur 15 m, au droit du n° 25	A partir du vendredi 7 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7274	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Dunoir	entre la rue François Garcin et la rue Duguesclin	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au vendredi 21 août 2020
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue François Garcin	des deux côtés	
				Rue Dunoir	des deux côtés, entre la rue François Garcin et la rue Duguesclin	
7275	Entreprise Aceo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage/ dégazage de cuve de fuel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	sur 20 m, au droit du n° 2	A partir du mercredi 12 août 2020 jusqu'au jeudi 13 août 2020
7276	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'entreprise Dalkias	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoine Charial	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Baraban	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au vendredi 18 septembre 2020
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Baraban	entre la rue des Teinturiers et la rue Antoine Charial	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7277	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jeanne Hachette	entre le n° 18 et la rue du Général Mouton Duvernet	A partir du mardi 18 août 2020 jusqu'au jeudi 20 août 2020, de 9h à 16h
7278	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Ruche	sur 30 m, au droit du n° 18	A partir du lundi 31 août 2020 jusqu'au vendredi 11 septembre 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 18	
7279	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules autorisés sur pistes cyclables sera interdite (les usagers empruntant les pistes cyclables circuleront à pied le long du chantier)	Avenue des Frères Lumière	pistes cyclables sens Nord/Sud et Sud/Nord, entre le n° 74 et le n° 96	A partir du lundi 10 août 2020, 7h30, jusqu'au vendredi 28 août 2020, 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 74 et le n° 96	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 74 et le n° 96	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7280	Entreprise Galice Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Crimée	au droit du n° 9, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au jeudi 13 août 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 9	
7281	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	Les lundi 10 août 2020 et jeudi 13 août 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7282	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Florent	entre le n° 4 et le n° 4 bis	A partir du lundi 10 août 2020, 7h30, jusqu'au vendredi 28 août 2020, 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7283	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement électrique pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Henri Pensier	au droit du n° 14	A partir du lundi 10 août 2020, 7h30, jusqu'au vendredi 28 août 2020, 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Saint-Nestor	entre le n° 13 bis et le n° 25	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Henri Pensier	au droit du n° 14 des deux côtés de la chaussée sur 30 m de part et d'autre du n° 14	
				Rue Saint-Nestor	des deux côtés de la chaussée entre le n° 13 bis et le n° 25	
7284	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement électrique pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Hugues Guérin	entre le n° 3 et le n° 7	A partir du lundi 10 août 2020, 7h30, jusqu'au vendredi 28 août 2020, 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7285	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Montagny	entre la rue des Jasmins et la rue Garon Duret	A partir du lundi 10 août 2020, 7h30, jusqu'au vendredi 28 août 2020, 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7286	Entreprise Gripp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 15 m, au droit du n° 62	Le mardi 11 août 2020
7287	Entreprise Sape	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	l'accès et le stationnement seront autorisés	Place Maréchal Lyautey	emprise de 15 m ²	A partir du jeudi 6 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
7288	Entreprise Sarp Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 55	A partir du mardi 11 août 2020 jusqu'au mercredi 12 août 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7289	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Baraban	entre les n° 10 et 14	A partir du mardi 1 septembre 2020 jusqu'au samedi 5 septembre 2020, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 10 et 14	A partir du mardi 1 septembre 2020 jusqu'au samedi 5 septembre 2020
7290	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Royale		A partir du lundi 31 août 2020 jusqu'au mardi 15 septembre 2020, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Eugénie Brazier		
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel s'effectuera dans le sens «Sud-Nord»	Rue d'Alsace Lorraine	entre la place Croix Paquet et la rue Eugénie Brazier	
			entre la place Croix Paquet et la rue Eugénie Brazier, lors des phases de fermeture à la circulation des rues Eugénie Brazier et Royale			
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation, par tronçons successif de rue	Rue Eugénie Brazier	entre la rue Eugénie Brazier et la rue de Provence, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
				Rue Royale	entre le quai André Lassagne et la rue Alsace Lorraine	
				Rue Royale	entre la rue Roger Violi et la rue Eugénie Brazier	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue d'Alsace Lorraine	des deux côtés de la chaussée sur 30 m au Sud de la rue Eugénie Brazier	
				Rue Eugénie Brazier	entre la rue Royale et la rue Alsace Lorraine	
				Rue Royale	entre la rue Eugénie Brazier et le n° 17	
	Rue d'Alsace Lorraine	au débouché sur la place Croix Paquet				
	Rue Royale	au débouché sur la rue Roger Violi				
	Rue Eugénie Brazier	au débouché sur le quai André Lassagne				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7291	Entreprise Géotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage dans le cadre du projet du métro E	la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Docteur Schweitzer	sur la moitié de la place	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
7292	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Henri Pensier	entre le n° 17 et le n° 25 des deux côtés de la chaussée, entre le n° 17 et le n° 25	A partir du lundi 10 août 2020, 7h30, jusqu'au vendredi 28 août 2020, 17h
7293	Entreprise Géotec France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Abbé Larue	sur 25 m, côté Sud du parking situé entre les points lumineux d'éclairage public n° 15007 et n° 15008	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au vendredi 18 septembre 2020
7294	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Longue	sur le trottoir situé au droit du n° 22, un pont piéton sera mis en place en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise entre la rue Pleney et la rue Président Edouard Herriot lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise sur la chaussée située au droit du n° 22, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 24 août 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020, de 8h30 à 16h
7295	Entreprise Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite pour une période n'excédant pas une 1/2 journée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	entre la rue Paul Bert et la rue Verlet Hanus	A partir du mardi 11 août 2020 jusqu'au jeudi 13 août 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7296	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Victor de Laprade	entre le n° 30 et le boulevard Ambroise Paré	A partir du lundi 10 août 2020, 7h30, jusqu'au vendredi 28 août 2020, 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 30 et le boulevard Ambroise Paré	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7297	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 par portion n'excédant pas 15 m	Rue Gorge de Loup	entre l'avenue Joannès Masset et la rue Docteur Horand	A partir du lundi 17 août 2020, 7h, jusqu'au vendredi 4 septembre 2020, 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Horand	sur 50 m au Nord de la rue Gorge de Loup	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Gorge de Loup	des deux côtés de la chaussée entre l'avenue Joannès Masset et la rue de la Fraternité	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Docteur Horand	sur 50 m au Nord de la rue Gorge de Loup	A partir du lundi 17 août 2020, 7h, jusqu'au vendredi 4 septembre 2020, 16h30
				Rue Gorge de Loup	entre l'avenue Joannès Masset et la rue Docteur Horand	
				Rue Docteur Horand	des deux côtés de la chaussée sur 50 m au Nord de la rue Gorge de Loup	
				Avenue Joannès Masset	des deux côtés de la chaussée sur 15 m de part et d'autre du carrefour avec la rue Gorge de Loup	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Horand	des deux côtés de la chaussée sur 50 m au Nord de la rue Gorge de Loup	
				Rue Gorge de Loup	des deux côtés de la chaussée entre l'avenue Joannès Masset et la rue de la Fraternité	
			7298	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Dalkia	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite
la circulation des véhicules sera interdite	sens Est-Ouest, sur la voie réservée au TCL, entre la rue Omer Louis et le cours Eugénie					
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	entre la rue Omer Louis et le cours Eugénie					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7299	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Agnan	sur 60 m au Nord de l'avenue Berthelot	A partir du lundi 10 août 2020, 7h30, jusqu'au vendredi 21 août 2020, 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7300	Entreprise Lyon Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 10 m, au droit du n° 104	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
7301	Entreprise Dreal Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 153	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au mardi 18 août 2020, de 7h à 19h
7302	Association Troi3 e l'entreprise Groupe Unagi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Peinture Fraiche à la Halle Debourg	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Debourg	côté Nord sur les 3 premiers emplacements situés à l'Ouest de l'allée de Fontenay	A partir du samedi 15 août 2020 jusqu'au samedi 31 octobre 2020
					sur 10 m, au droit du n° 41	
7303	Entreprise Citenea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Riboud	sur 15 m, au droit du n° 12	A partir du mardi 1 septembre 2020 jusqu'au jeudi 10 septembre 2020
7304	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	entre le n° 238 et la place des Maisons Neuves	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au vendredi 14 août 2020
7305	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier pour PEM Perrache	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dugas Montbel	côté Nord, entre la sortie du parking Qpark et la rue Delandine	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au lundi 7 septembre 2020
				Rue Smith	côté impair, sur 15 m en face du n° 12	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7306	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	sur 20 m, de part et d'autre de la rue de Bonnel	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au jeudi 13 août 2020
				Rue de Bonnel	sur 20 m, de part et d'autre de l'avenue Maréchal de Saxe	
			la circulation des véhicules sera interdite pour les VL	Avenue Maréchal de Saxe	entre la rue Chaponnay et la rue de la Part Dieu	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au jeudi 13 août 2020, de 7h30 à 16h30
			la signalisation tricolore sera mise à l'orange clignotant		au carrefour avec la rue Chaponnay	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au jeudi 13 août 2020
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	au carrefour avec la rue de la Part Dieu					
		entre le n° 94 et le n° 96				
				entre la rue de la Part Dieu et la rue Chaponnay		
7307	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Savy	sur 15 m côté Nord entre la rue Pierre Poivre et la place Sathonay	A partir du jeudi 6 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
7308	Entreprise Luis Miquel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Anne de Baraban	sur 15 m, au droit du n° 62	Le lundi 10 août 2020
7309	Entreprise Elm Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur une chambre à vannes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 10 m, au droit du n° 150	A partir du mardi 11 août 2020 jusqu'au jeudi 13 août 2020
7310	Entreprise Tisseo Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement de fibres à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	sur 20 m, au droit du n° 26	Le mardi 25 août 2020
7311	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montcharmont	sur 10 m, au droit du n° 4	A partir du mardi 1 septembre 2020 jusqu'au jeudi 24 septembre 2020
7312	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier PEM Perrache	l'accès sera autorisé	Rue Smith	accès par les bornes escamotables, au droit de la place des archives	A partir du lundi 7 septembre 2020 jusqu'au lundi 21 septembre 2020, de 21h à 5h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7313	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Jean Sarrazin	entre la rue des Serpollières et le boulevard des Etats-Unis	A partir du lundi 24 août 2020, 7h, jusqu'au samedi 26 septembre 2020, 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Commandant Pégout et le boulevard des Etats-Unis	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre la rue des Serpollières et le boulevard des Etats-Unis	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre la rue des Serpollières et la rue Commandant Pégout	
7314	Entreprise Sarp Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 55	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au mercredi 12 août 2020
7315	Entreprise Ads	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duviard	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 6	A partir du lundi 24 août 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020
7316	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Saint-Cyr	trottoir Est, au droit du n° 90	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au vendredi 21 août 2020, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11		au droit du n° 90	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 90	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au vendredi 21 août 2020, de 8h30 à 16h30
7317	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Mouillard	entre le n° 13 et le n° 4	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre le n° 13 et le n° 4	A partir du lundi 17 août 2020, 7h, jusqu'au mercredi 30 septembre 2020, 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7318	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Villon	entre la rue Saint-Nestor et la rue Saint-Fulbert	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au vendredi 4 septembre 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint-Nestor et la rue Saint-Fulbert	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7319	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations sur le réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules pourra être interrompue sur le site propre bus	Avenue Paul Santy	chaussée Sud, sens Ouest/Est, entre la place du 11 novembre 1918 et la rue Marcel d'Argent	A partir du vendredi 7 août 2020 jusqu'au vendredi 4 septembre 2020, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair, entre la place du 11 novembre 1918 et la rue Marcel d'Argent	A partir du vendredi 7 août 2020 jusqu'au vendredi 4 septembre 2020
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7320	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Rue Georges Gouy	trottoir Ouest entre la rue Simon Fryd et le n° 50	Le mardi 1 septembre 2020, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Simon Fryd et le n° 50	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Simon Fryd et la rue Challemeil Lacour	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre la rue Simon Fryd et le n° 50	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Simon Fryd et le n° 50	
7321	Association la République des Canuts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée du Paradis	des animations seront autorisées	Place de la Croix-Rousse		Le samedi 5 septembre 2020, de 9h à 13h
			des installations seront autorisées			Le samedi 5 septembre 2020, de 7h à 14h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allée Ouest, côté Est, sur les 6 premiers emplacements en épi au Nord du boulevard de la Croix-Rousse	Le samedi 5 septembre 2020, de 7h à 14h
7322	Entreprise Alloin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cavenne	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	A partir du samedi 8 août 2020 jusqu'au mardi 8 septembre 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7323	Entreprise Jsf Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pré Gaudry	trottoir Nord, entre l'avenue Jean Jaurès et le n° 61	A partir du dimanche 9 août 2020 jusqu'au lundi 24 août 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre l'avenue Jean Jaurès et le n° 61	
7324	Entreprise Msra Multiservices	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 15 m, au droit du n° 177	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au vendredi 14 août 2020
7325	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sur 50 m au droit de la rue Professeur Florence	A partir du mardi 11 août 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair, entre le n° 102 et le n° 110	
7326	Entreprises Polen / Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des cycles sera réduite	Rue Docteur Bouchut	sur la piste cyclable entre la rue du Lac et la rue Garibaldi	A partir du mardi 11 août 2020 jusqu'au vendredi 25 septembre 2020
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue du Lac et la rue Garibaldi	
7327	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier PEM Perrache	l'accès sera autorisé	Rue Smith	accès par les bornes escamotables, au droit de la place des Archives	A partir du jeudi 6 août 2020 jusqu'au lundi 7 septembre 2020, de 7h à 18h
						A partir du lundi 21 septembre 2020 jusqu'au dimanche 27 septembre 2020, de 21h à 5h
7328	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	sur 30 m au droit de la rue Pierre Corneille	A partir du lundi 24 août 2020 jusqu'au vendredi 11 septembre 2020, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	sur 30 m au droit de la rue de Bonnel	
					Rue de Bonnel	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Bonnel

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7329	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Quitout	sur 5 m, au droit du n° 4	A partir du jeudi 13 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
7330	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Cuirassiers	entre le n° 7 et le n° 11	A partir du mercredi 12 août 2020, 16h30, jusqu'au jeudi 13 août 2020, 5h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7331	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Professeur Florence	entre l'avenue Lacassagne et la rue Germain David	A partir du mercredi 19 août 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020
			la circulation des véhicules sera interdite			
7332	Entreprises Energie Lyon Métropole / Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des manipulations de vannes dans chambre sous stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 72	A partir du mardi 11 août 2020 jusqu'au jeudi 13 août 2020
7333	Entreprise Jérémy Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	sur 6 m, au droit du n° 9	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au mercredi 26 août 2020
7334	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de poteau incendie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	entre la rue Bossuet et la rue de Sèze	A partir du mercredi 12 août 2020 jusqu'au vendredi 21 août 2020, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de l'immeuble situé au n° 7 à 9	A partir du mercredi 12 août 2020 jusqu'au vendredi 21 août 2020
7335	Entreprise Bazin Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Michel Perret	sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 1-3	A partir du vendredi 7 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée, sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 1-3	
7336	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'inspection de portiques pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Docteur Gailleton	sens Sud/Nord, sur 40 m face à l'hôtel Sofitel	A partir du lundi 24 août 2020 jusqu'au jeudi 27 août 2020, de 21h à 6h
			la circulation des véhicules sera interdite		voie d'accès à Bellecour/Vieux Lyon/la Guillotière	
7337	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'inspection de portiques pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	entre la station d'essence Avia et la rue de l'Abondance	A partir du lundi 24 août 2020 jusqu'au jeudi 27 août 2020, de 21h à 6h
			la circulation des véhicules sera interdite		voie d'accès à la Guillotière-Lyon centre	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7338	Entreprise Eiffage Construction Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une excavatrice aspiratrice de terrassement sur un domaine privée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue de Cuire	trottoir pair Est entre le n° 72 et le n° 65	A partir du lundi 31 août 2020 jusqu'au mardi 1 septembre 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair Est, sur 50 m entre la rue Jacques Louis Hénon et le n° 65	
7339	Entreprise Mtp Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement électrique pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules autorisés sur les pistes cyclables sera interdite, les usagers circuleront à pied le long du chantier	Avenue Andreï Sakharov	pistes cyclables, sens Est/Ouest et Ouest/Est face au n° 301	A partir du mardi 11 août 2020 jusqu'au vendredi 21 août 2020, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur le parking, face au n° 301	
7340	Entreprise Acrobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnements libérés	Quai Général Sarrail	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du vendredi 28 août 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du vendredi 28 août 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
7341	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raulin	côté pair, sur 5 m au droit du n° 48	A partir du mercredi 2 septembre 2020 jusqu'au vendredi 2 octobre 2020
7342	Entreprise Acrobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Godefroy	trottoir impair au droit de l'immeuble situé au n° 3	A partir du lundi 21 septembre 2020 jusqu'au mercredi 23 septembre 2020, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 3	A partir du lundi 21 septembre 2020 jusqu'au mercredi 23 septembre 2020
7343	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Philippe de Lassalle	entre la rue Louis Pize et le n° 76	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au lundi 14 septembre 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair Ouest entre la rue Louis Pize et le n° 76	
7344	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Belges	côté impair Nord entre les n° 9-11-13	A partir du mercredi 12 août 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7345	Entreprise Parcs et Sport	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de Montagny	entre la rue Charpentier et la rue Chantal Sandrin	A partir du mercredi 26 août 2020 jusqu'au vendredi 4 septembre 2020, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 80 et la rue Chantal Sandrin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre la rue Charpentier et la rue Chantal Sandrin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 80 et la rue Charpentier	
7346	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage et levage d'une grue à tour au moyen d'un engin de levage	la circulation des piétons sera maintenue et gérée par du personnel de l'entreprise	Boulevard Yves Farge	trottoir Est, entre la rue Georges Sand et la rue Crépet	A partir du dimanche 9 août 2020 jusqu'au samedi 22 août 2020
			la circulation des véhicules 2 roues sera maintenue en permanence sur la chaussée Ouest au droit de l'engin de levage		entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet	
			la circulation des véhicules sera interdite de part et d'autre de l'engin de levage		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Crépet et la rue Pré Gaudry	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7347	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démontage d'une grue à tour au moyen d'un engin de levage (arrêté complémentaire du n° 2020C6987) paru au BMO 6377 page 2061	les cycles et les engins de déplacement personnel auront obligation de mettre pied à terre à l'approche de la zone de chantier et cheminer sur les trottoirs sécurisés	Boulevard Yves Farge	pistes cyclables, sens Nord/Sud et Sud/Nord, entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet	A partir du dimanche 9 août 2020 jusqu'au samedi 22 août 2020
7348	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagements cyclables	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de la Pêcherie	entre la rue d'Algérie et la rue Constantine	A partir du samedi 8 août 2020 jusqu'au mardi 25 août 2020
7349	Ville de Lyon - Service des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de mise en sécurité d'un arbre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Raspail	des deux côtés de la chaussée entre la rue d'Aguesseau et la rue Passet	A partir du jeudi 3 septembre 2020, 7h, jusqu'au vendredi 4 septembre 2020, 17h30
7350	Entreprise Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de la construction d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Sidoine Apollinaire	trottoir Est, entre le n° 9 et la rue Marietton	A partir du dimanche 9 août 2020 jusqu'au mercredi 9 septembre 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, entre le n° 9 et la rue Marietton	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7351	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Pierre de Vaise	côté pair, sur 8 m au droit du n° 98	A partir du jeudi 27 août 2020 jusqu'au lundi 28 septembre 2020
7352	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux sur espaces verts pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Claire	entre la rue de Bourgogne et la place de Paris	Les jeudi 13 août 2020 et vendredi 14 août 2020, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules en sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire			
7353	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage d'une grue à tour au moyen d'un engin de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Elie Rochette	trottoir Ouest, sur 50 m au Nord de la rue Marc Bloch	Les jeudi 10 septembre 2020 et vendredi 11 septembre 2020
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Marc Bloch et la rue du Père Chevrier	Les jeudi 10 septembre 2020 et vendredi 11 septembre 2020, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Père Chevrier	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 34 et la rue Elie Rochette	Les jeudi 10 septembre 2020 et vendredi 11 septembre 2020
				Rue Marc Bloch	côté impair entre le n° 7 et le n° 9	
				Rue Elie Rochette	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marc Bloch et la rue du Père Chevrier	
7354	Entreprise Lyon Pro Finitions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Place Croix Paquet	sur l'esplanade située au "Sud" du n° 27 montée Saint-Sébastien	A partir du mardi 11 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
			l'accès aux arceaux pour deux roues sera impossible			
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
7355	Entreprise Hilan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Coustou	sur 20 m au droit du n° 4, lors de la phase de présence de la benne du demandeur	Le mercredi 12 août 2020, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit du n° 4	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7356	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Joseph Serlin	entre la place de la Comédie et le quai Jean Moulin au droit du n° 18	Les lundi 17 août 2020 et mercredi 19 août 2020, de 7h à 17h
7357	Entreprise Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Vernay	sur 10 m au droit du n° 8	A partir du mercredi 19 août 2020 jusqu'au mardi 15 septembre 2020
7358	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 80 tonnes	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite la mise en place d'une grue automotrice sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant à contre-sens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue de la Quarantaine	sur le trottoir situé en face du n° 25 entre la rue Saint-Georges et le n° 25 au droit du n° 25 des deux côtés de la chaussée entre le n° 25 et le n° 41 quai Fulchiron au débouché sur la rue Saint-Georges	Le jeudi 20 août 2020, de 7h à 19h
7359	Entreprise Tisseo-Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Quarantaine	sur le trottoir situé au droit du n° 1, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise au droit du n° 1, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise au droit du n° 1	Le lundi 24 août 2020, de 10h à 14h
7360	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pavage pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée du Gourguillon	entre le n° 43 et la place de la Trinité entre le n° 29 et la place des Minimes, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise entre le n° 29 et la place des Minimes	A partir du lundi 24 août 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020, de 8h30 à 16h A partir du lundi 24 août 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020, de 7h à 18h
7361	Entreprise La Finition du Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Voltaire	sur 40 m, au droit du n° 49	A partir du vendredi 7 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7362	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 50 tonnes	la circulation dans les deux sens de circulation, des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, sauf riverains et véhicules de sécurité	Rue du Plâtre		Le lundi 24 août 2020, de 7h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		sur les deux trottoirs situés entre la rue Pleney et la rue Paul Chenavard, lors de la phase de présence et d'activité de la grue, les piétons auront l'obligation de circuler par la rue Pleney	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Chenavard	sur 30 m sur le trottoir situé au droit de la rue du Plâtre, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m au droit de la rue du Plâtre	
7363	Entreprise Tisseo Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutention à l'aide d'une nacelle élévatrice de personnes	la borne d'accès rétractable sera en position basse permanente, pour permettre l'accès des riverains	Rue Saint-Georges	dans le carrefour avec la place François Bertras, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mercredi 26 août 2020, de 8h à 12h
			la circulation des piétons sera interdite		sous la nacelle élévatrice de personnes située au droit du n° 5, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la place François Bertras et la place de la Trinité de part et d'autre du n° 5, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mercredi 26 août 2020, de 8h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place François Bertras et la place de la Trinité	
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 5	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 5	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7364	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	voie Nord, des deux côtés sur 15 m de part et d'autre de la rue Victor Hugo	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au vendredi 21 août 2020, de 7h à 16h30
				Rue du Plat	en face des n° 32 à 38	
7365	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Ancienne Préfecture	côté impair, sur 30 m entre le n° 1 et n° 5	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au samedi 29 août 2020
7366	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vitton	entre le n° 90 et le n° 98	A partir du mardi 11 août 2020 jusqu'au vendredi 14 août 2020
					entre le n° 57 et le n° 89	
					entre le n° 42 et le n° 54	
					entre le n° 3 et le n° 29	
7367	Entreprise Jacquet Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	sur 15 m, au droit du n° 250	A partir du mercredi 12 août 2020 jusqu'au vendredi 14 août 2020
7368	Entreprise Betf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Aimé Boussange	sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 3	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7369	Madame Florence Beauseigneur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Eugénie	sur 15 m, au droit du n° 58	A partir du mercredi 12 août 2020 jusqu'au mercredi 19 août 2020
7370	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une zone piétonne	la circulation des véhicules motorisés sera interdite en permanence	Rue Sergent Blandan	entre la montée de la Grande Côte et la rue Terme	A partir du lundi 31 août 2020 jusqu'au jeudi 31 décembre 2020
7371	Entreprise Cmr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeroy	sur 15 m, au droit du n° 45	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au vendredi 21 août 2020
7372	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une zone piétonne	la circulation des véhicules motorisés sera interdite en permanence	Rue Sergent Blandan	entre la place Saint-Vincent et la rue Pareille	A partir du lundi 24 août 2020 jusqu'au samedi 31 octobre 2020
			la circulation générale s'effectuera dans le sens "Nord-Sud"	Rue Pareille	entre la rue Sergent Blandan et la rue de la Martinière, la circulation des cycles et engins de déplacement personnel à contre-sens sera autorisée	
			les véhicules auront l'obligation d'observer un "cédez le passage"		au débouché sur la rue de la Martinière	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7373	Monsieur Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Antoine	sur 5 m, au droit du n° 20	A partir du jeudi 27 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
7374	Entreprise Bergues Frères Plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	côté pair, sur 6 m à l'Ouest de la rue Victor Hugo	Le lundi 31 août 2020
7375	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rabelais	sur 10 m, à l'Est du n° 38	A partir du mardi 1 septembre 2020 jusqu'au jeudi 1 octobre 2020
7376	Entreprise Jfk Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur 10 m, au droit du n° 62	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au mardi 25 août 2020
7377	Entreprise Bazin Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 31	A partir du mardi 1 septembre 2020 jusqu'au jeudi 1 octobre 2020
7378	Entreprise Adc Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Croix-Rousse	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 97	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
7379	Entreprise Mtlm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Créqui	entre la place Puvis de Chavannes et la rue Duquesne	Le mardi 18 août 2020, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		trottoir impair Est entre le n°57 et la rue Duquesne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la place Puvis de Chavannes et la rue Duquesne	des deux côtés de la chaussée, entre la place Puvis de Chavannes et la rue Duquesne

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7380	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue ponctuellement sur le site propre bus à contre sens	Cours Gambetta	sens Ouest/Est, entre la rue Nicolai et le boulevard des Tchécoslovaques	A partir du lundi 31 août 2020 jusqu'au mardi 15 septembre 2020, de 9h à 16h30
			la continuité du cheminement piéton sera maintenue en permanence au droit de la fouille		trottoir Sud, entre le boulevard des Tchécoslovaques et la rue Nicolai	A partir du lundi 31 août 2020 jusqu'au mardi 15 septembre 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre le boulevard des Tchécoslovaques et la rue Nicolai	A partir du lundi 31 août 2020 jusqu'au mardi 15 septembre 2020, de 9h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le boulevard des Tchécoslovaques et la rue Nicolai	A partir du lundi 31 août 2020 jusqu'au mardi 15 septembre 2020
7381	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement électrique pour le compte d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite et s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	Rue de Gerland	trottoir Est sur 40 m au droit du n°69	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au mardi 25 août 2020, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		au droit du n° 69	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté impair sur 40 m de part et d'autre du n° 69	
			le stationnement des véhicules de chantier de la société Coiro sera autorisé			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7382	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de l'Abbé Boisard	sur 80 m à l'Est du cours Gambetta	A partir du mardi 1 septembre 2020 jusqu'au mardi 15 septembre 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 80 m à l'Est du cours Gambetta	
7383	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de voirie pour la Métropole de Lyon	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Général de Miribel	des deux côtés de la chaussée entre le n°13 et la rue du Repos	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au vendredi 4 septembre 2020, de 7h30 à 17h
7384	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie pour la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Faidherbe	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au vendredi 4 septembre 2020, de 7h30 à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7385	Entreprise Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Joliot Curie	sur le trottoir situé au droit des n° 15 à 19, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du dimanche 9 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur le trottoir situé au droit des n° 15 à 19	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
7386	Entreprise Blanc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de Bondy	sur 5 m au droit du n°23	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au lundi 17 août 2020
7387	Entreprise Bethart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Alsace Lorraine	sur 5 m au droit du n°17	A partir du mercredi 12 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
7388	Entreprise Cogepa Dm Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Doyenné	sur 5 m au droit du n° 9	A partir du lundi 31 août 2020 jusqu'au jeudi 1 octobre 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7389	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Cité	sur 60 m, au droit du n° 27	A partir du mardi 25 août 2020 jusqu'au lundi 28 septembre 2020
			la circulation des véhicules sera interdite			Le mercredi 26 août 2020, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 60 m, au droit du n° 27	A partir du mardi 25 août 2020 jusqu'au lundi 28 septembre 2020
7390	Métropole de Lyon et les entreprises/ Aximum / Ginger / Presents / Md Constructionc/ Mdd / Lei / Alliance / Aprotect	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	Centre d'Échange Perrache	Trémie n° 6	A partir du vendredi 7 août 2020 jusqu'au vendredi 4 décembre 2020
7391	Entreprise Everest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de purge de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 20 m, au droit du n° 257	Le vendredi 28 août 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7392	Entreprise Mba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mba	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Ouest au droit du n°106	Les lundi 31 août 2020 et mardi 1 septembre 2020, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules autorisés sur la piste cyclable sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable circuleront à pied le long du chantier		piste cyclable Nord / Sud au droit du n°106	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 106	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair sur 20 m au droit du n°106	
7393	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Janin	trottoir pair au droit de l'immeuble situé au n°8-10	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au vendredi 21 août 2020, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 25 m, au droit de l'immeuble situé au n°8-10	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au vendredi 21 août 2020
7394	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie (espace de distanciation sociale)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	côté impair Nord, entre le n°77 et 87	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au jeudi 31 décembre 2020
				Rue Tronchet	côté pair Sud, entre les n°92 et 94	
7395	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la dépose de bungalow de chantiers	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Cuire	au droit du mur d'enceinte situé au n°72-74	Le mardi 18 août 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n°72-74	
7396	Entreprise Vert-Land	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'une clôture	la circulation des piétons sera interdite	Rue Mère Elizabeth Rivet	trottoir pair, au droit de la zone de chantier, un cheminement piéton protégé sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur	A partir du dimanche 30 août 2020 jusqu'au vendredi 11 septembre 2020, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit de la zone de chantier, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		par tronçons successifs, côté pair	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7397	Entreprise Ruiz By Rougeot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Place Louis Pradel	au droit du n°19	A partir du mardi 11 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
				Place Tolozan	sur trois emplacements situés en face du n°19	
			l'accès, la circulation du véhicule du demandeur seront autorisés	Place Louis Pradel	pour accéder au n° 19	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tolozan	sur trois emplacements situés en face du n° 19	
7398	Entreprise Gantelet Galaberthier / Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Jules Favre	sens Sud / Nord, sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n°26	Le lundi 24 août 2020, de 7h30 à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre le cours Lafayette et la rue Waldeck Rousseau	
7399	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un emplacement GIG GIC et desserte	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	au droit de l'immeuble situé au n°70 sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 65	Le lundi 10 août 2020
7400	Entreprise Carrard Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Bayard	sur 20 m, au droit du n° 4 bis	A partir du lundi 7 septembre 2020 jusqu'au mercredi 9 septembre 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7401	Entreprise Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement et la circulation des véhicules du demandeur seront autorisés	Quai Victor Augagneur	au droit de la berge Reine Astrid	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au mardi 11 août 2020
7402	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Antoine Charial	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 116	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au vendredi 14 août 2020
			la place de stationnement réservée aux personnes à mobilités réduite sera reportée		côté impair, sur 6 m au droit du n° 121	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 116	
7403	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR11 »	Rue de Bonnel	sur la contre-allée, voie d'accès SNCF	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au jeudi 31 décembre 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7404	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Dauphiné	sur 20 m au droit du n° 4	A partir du jeudi 27 août 2020 jusqu'au mercredi 9 septembre 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7405	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Isidore	des deux côtés sur 30 mètres, au droit du n° 20	A partir du lundi 31 août 2020 jusqu'au vendredi 11 septembre 2020
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Général Brulard et la route de Genas	A partir du lundi 31 août 2020 jusqu'au vendredi 11 septembre 2020, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés sur 30 mètres, au droit du n° 20	A partir du lundi 31 août 2020 jusqu'au vendredi 11 septembre 2020
7406	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Sèze	entre les n° 61 et 65	A partir du mercredi 26 août 2020 jusqu'au vendredi 18 septembre 2020, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 26 août 2020 jusqu'au vendredi 18 septembre 2020
7407	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des deux roues et engins de déplacement personnel sera interdite et les usagers devront circuler à pied sur le trottoir en face du chantier	Rue Valentin Cou- turier	bande cyclable Sud, sens Ouest/Est entre la rue Duviard et la rue Villeneuve	A partir du lundi 31 août 2020 jusqu'au samedi 5 septembre 2020
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir impair Sud entre la rue Villeneuve et la rue Duviard	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Cabias et la rue Duviard	A partir du lundi 31 août 2020 jusqu'au vendredi 4 septembre 2020, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Villeneuve et la rue Duviard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair sur 5 m en face du n° 34 rématérialisation de desserte	A partir du lundi 31 août 2020 jusqu'au vendredi 4 septembre 2020
					des deux côtés de la chaussée entre la rue Villeneuve et la rue Duviard	
	côté pair Nord, entre la rue Duviard et l'avenue Cabias					
	côté impair Sud sur 5 m emplacement de desserte situé au n° 27					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7408	Monsieur David Pierre Dit Barrois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	sur 3 m, au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
7409	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Louis Guérin	trottoir impair (Est) sur 30 m au Nord de la voie nouvelle Stalingrad Vitton	Les mardi 25 août 2020 et lundi 31 août 2020, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Antoine Barbier et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la voie nouvelle Stalingrad Vitton et la rue Antoine Barbier	Les mardi 25 août 2020 et lundi 31 août 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la voie nouvelle Stalingrad Vitton	
7410	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Cours Vitton	trottoir impair Nord entre le n° 81 et la voie nouvelle Stalingrad Vitton	Le mardi 25 août 2020, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			Le mardi 25 août 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7411	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tabareau	sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du mardi 1 septembre 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
7412	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 32	A partir du mercredi 12 août 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020
7413	Entreprise Avci Alexandra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 12 m, au droit de l'immeuble situé au n° 42	A partir du mercredi 12 août 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020
7414	Entreprise Sbcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Barrême	côté impair Nord sur 12 m à l'Ouest de la rue Boileau	A partir du mercredi 12 août 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020
7415	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n° 134	A partir du mercredi 12 août 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7416	Entreprise Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	côté pair sur 50 m au Nord de la rue Kimmerling	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
7417	Entreprise Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Victor Augagneur	côté Rhône entre le n° 26 et la rue Mazonod	A partir du lundi 24 août 2020 jusqu'au mercredi 26 août 2020
				Rue Jules Massenet	des deux côtés entre la place Dufraine et le n° 37	A partir du lundi 24 août 2020 jusqu'au mardi 8 septembre 2020
				Place Charles Dufraine	des deux côtés entre le n° 6 et la rue Chambovet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Massenet	des deux côtés entre la place Dufraine et le n° 37	A partir du lundi 24 août 2020 jusqu'au mercredi 26 août 2020
				Place Charles Dufraine	des deux côtés entre le n° 6 et la rue Chambovet	
				Quai Victor Augagneur	côté Rhône entre le n° 26 et la rue Mazonod	
7418	Entreprise Tisseo Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement de fibres avec une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnand	entre le n° 49 et le n° 51	Le mercredi 26 août 2020
7419	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dunoir	sur 30 m au droit du n° 3	A partir du jeudi 27 août 2020 jusqu'au vendredi 4 septembre 2020
7420	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la manœuvre d'un camion grue pour travaux sur domaine privé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bataille	des deux côtés de la chaussée sur 25 m de part et d'autre du n° 70	Le lundi 31 août 2020, de 7h à 18h
7421	Entreprise De Philippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Capitaine Elisabeth Boselli	chaussée Ouest, sens Nord/Sud entre la rue Commandant Caroline Aigle et l'avenue Mermoz	A partir du lundi 24 août 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Professeur Ranvier	
7422	Établissement l'Air de Valmy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marietton	côté impair sur 5,30 m au droit du n° 45	A partir du vendredi 14 août 2020 jusqu'au samedi 31 octobre 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7423	Établissement Asian Touch	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Arloing	sur 5 m au droit du n° 12	A partir du vendredi 14 août 2020 jusqu'au samedi 31 octobre 2020
7424	Association Emmaüs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Paul Santy	côté impair sur 15 m au droit du n° 17	Le vendredi 21 août 2020, de 13h à 17h
7425	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement électrique pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules autorisés sur les pistes cyclables sera interdite et les usagers empruntant les pistes cyclables, circuleront à pied le long du chantier	Quai Paul Sédallian	pistes cyclable sens Nord/Sud et Sud/Nord au droit du n° 28	A partir du lundi 24 août 2020 jusqu'au mardi 8 septembre 2020, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		au droit du n° 28	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée sur 15 m de part et d'autre du n° 28	A partir du lundi 24 août 2020 jusqu'au mardi 8 septembre 2020, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7426	Entreprise Sncpt Canalisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement réseau télécom	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise SNCTP canalisations	Rue Marius Berliet	trottoir Nord entre le n° 113 et le n° 115	A partir du lundi 17 août 2020 jusqu'au vendredi 21 août 2020, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules autorisés sur voie de bus et la piste cyclable sera interdite et la circulation des véhicules s'effectuera sur la voie de circulation générale	Rue Saint-Maurice	trottoir Est et Ouest sur 20 m au Nord de la rue Marius Berliet	
				Rue Marius Berliet	sens Est / Ouest dans le carrefour avec la rue Saint-Maurice	
					dans le carrefour avec la rue Saint-Maurice	
					côté impair sur 20 m de part et d'autre de la rue Saint-Maurice	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Maurice	des deux côtés de la chaussée sur 20 m au Nord de la rue Marius Berliet	
la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h						
le stationnement des véhicules sera interdit gênant						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7427	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite, selon l'avancement du chantier	Rue Laënnec	trottoir Ouest entre le n° 64 et le n° 82	A partir du lundi 24 août 2020, 7h, jusqu'au vendredi 11 septembre 2020, 17h
			la circulation des véhicules autorisés sur piste cyclable sera interdite selon l'avancement du chantier et les usagers circuleront à pied le long du chantier		piste cyclable sens Nord / Sud entre le n° 64 et le n° 82	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 64 et le n° 82	A partir du lundi 24 août 2020, 7h, jusqu'au vendredi 11 septembre 2020, 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair entre le n° 64 et le n° 82	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7428	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules autorisés sur pistes cyclables sera interdite (les véhicules autorisés sur piste cyclables seront autorisés à circuler sur les voies de circulations générales)	Avenue Sidoine Apollinaire	pistes cyclables sens Nord/Sud et sens Sud/Nord entre le n° 58 et la rue du Béal	A partir du mercredi 12 août 2020 jusqu'au vendredi 14 août 2020, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules autorisés sur voie de bus sera interdite (les véhicules autorisés sur voie de bus seront autorisés à circuler sur les voies de circulation générales)		voie Nord/Sud et Sud/Nord entre le n° 58 et la rue du Béal	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n° 58 et la rue du Béal	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée entre le n° 58 et la rue du Béal	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Registre de l'année 2020

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Charvolin	Alicia	Assistant de conservation	Contractuel	01/09/2020	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Melines	Emmanuelle	Assistant de conservation	Contractuel	01/09/2020	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Viollet	Marie-Juliette	Assistant de conservation	Contractuel	06/09/2020	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Fayollat	Damien	Animateur	Contractuel	24/08/2020	Bibliothèque municipale	Contrat

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Clément	Delphine	Rédacteur	Stagiaire	01/04/2020	Enfance	Détachement / Stage
Flattin	François	Adjoint technique	Stagiaire	01/07/2020	Direction éclairage urbain	Nomination stagiaire
Bonfanti	Maëva	Assistant de conservation principal de 2ème classe	Stagiaire	01/08/2020	Musée des beaux-arts	Nomination stagiaire catégorie B
Pochon	Elodie	Auxiliaire puériculture principal 2ème classe	Titulaire	24/08/2020	Enfance	Réintégration
Tchedre	Edwige	Adjoint technique	Titulaire	24/08/2020	Enfance	Réintégration
Stepanian	Albert	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2020	Direction des espaces verts	Recrutement remplacement
Chomienne	Sylvain	Bibliothécaire	Contractuel	01/09/2020	Bibliothèque municipale	Remplacement
Hebert	Alix	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/09/2020	Bibliothèque municipale	Remplacement
Hervé	Sandrine	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/09/2020	Bibliothèque municipale	Remplacement
Mourjaoui	Nadim	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/08/2020	Bibliothèque municipale	Remplacement
Berlioz	Cédric Olivier	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/09/2020	Bibliothèque municipale	Renouvellement avec changement temps de travail
Yagouni	Chabane	Adjoint technique	Contractuel	01/08/2020	Bibliothèque municipale	Contrat bénéficiaire de l'obligation d'emploi
Giudice	Anna	Rédacteur principal de 1ère classe	Titulaire	01/07/2020	Direction emplois et compétences	Détachement changement de filière
Etcheverry	Valérie	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Titulaire	01/08/2020	Comité des œuvres sociales	Intégration directe
Guyon	Johan	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Titulaire	01/10/2019	Musée Malartre	Intégration directe
Toumi	Fatiha	Assistant de conservation principal de 1ère classe	Titulaire	01/07/2020	Bibliothèque du 1er arrondissement	Intégration directe
Arnaud	Pauline	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Titulaire	25/08/2020	Emplois et compétences	Intégration suite à détachement
Roberjot	Fanny	Infirmier en soins généraux de classe normale	Titulaire	25/03/2020	Education	Intégration suite à détachement
Bira	Alexandre	Ingénieur	Titulaire	10/08/2020	Direction gestion technique des bâtiments	Maintien en détachement
Lachaud	Manon	Adjoint administratif	Contractuel	01/07/2020	Direction des espaces verts	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Rieffle	William	Chef de service de Police municipale	Titulaire	01/08/2020	Police municipale	Recrutement par détachement
Lecornu	Nelly	Rédacteur	Titulaire	01/06/2020	Administration des personnels	Arrêté rectificatif
Majeri	Nadine	Adjoint technique	Stagiaire	01/08/2020	Direction logistique garage et festivités	Nomination stagiaire

Centre communal d'action sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Abdou Rahim	Zainaba	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2020	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Vialatte	Anne-Marie	Adjoint administratif	Contractuel	01/08/2020	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Bonin	Fabienne	Attaché	Stagiaire détaché	01/02/2020	CCAS	Détachement pour stage interne vdl/ccas

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 27 au 31 juillet 2020

DP 069 387 20 01318 déposée le 27 juillet 2020 - Projet : Construction d'un mur de clôture - Terrain : 131 - 133 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 1944 m² - Demandeur : Sdc 131 - 133 avenue Berthelot 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : Foncia Lyon Mme Gerboulet Laurianne

DP 069 386 20 01319 déposée le 27 juillet 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 30 rue Molière Lyon 6ème Superficie du terrain : 288 m² - Demandeur : Sas Peeters 49 avenue Pablo Picasso 69512 Vaux en Velin Cedex - Mandataire : M. Delrieux Thierry

DP 069 386 20 01320 déposée le 27 juillet 2020 - Projet : Changement de destination de bureaux en logements - Surface créée : 18 m² - Terrain : 267 - 269 cours Lafayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 270 m² - Demandeur : Hospices Civils de Lyon Affaires Domaniales 3 quai des Célestins BP 225 69299 Lyon

DP 069 381 20 01321 déposée le 27 juillet 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 rue Pouteau Lyon 1er Superficie du terrain : 121 m² - Demandeur : Bet Cimeo 7 rue des Maraichers 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Colomb Fabrice

DP 069 384 20 01322 déposée le 27 juillet 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue d'Austerlitz Lyon 4ème Superficie du terrain : 128 m² - Demandeur : Centre d'ingénierie pour la maintenance et l'expertise d'ouvrages 7 rue des Maraichers 69518 Vaulx en Velin - Mandataire : M. Zafra Frédéric

DP 069 386 20 01323 déposée le 27 juillet 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 27 Boulevard des Belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 1752 m² - Demandeur : Mme Browning Barbara 18 Boulevard des Belges 69006 Lyon

DP 069 388 20 01324 déposée le 27 juillet 2020 - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : 51 Boulevard des Etats-Unis Lyon 8ème Superficie du terrain : 36963 m² - Demandeur : GrandLyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 384 20 01325 déposée le 27 juillet 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 30 rue de Cuire Lyon 4ème Superficie du terrain : 461 m² - Demandeur : Mme Chorier Christiane 30 rue de Cuire 69004 Lyon

DP 069 387 20 01326 déposée le 27 juillet 2020 - Projet : Modification de façade, changement de menuiseries - Terrain : 22 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 321 m² - Demandeur : Sci du 27 Janvier 22 rue de Marseille 69007 Lyon - Mandataire : M. Fenérol Simon

DP 069 383 20 01327 déposée le 28 juillet 2020 - Projet : Création de - Surface de plancher - Terrain : 11 Impasse du Sablon Lyon 3ème Superficie du terrain : 383 m² - Demandeur : Guyot d'Asnières de Salins Jean-Edouard 11 Impasse du Sablon 69003 Lyon

DP 069 384 20 01328 déposée le 28 juillet 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 13 rue Perrod Lyon 4ème Superficie du terrain : 171 m² - Demandeur : Mme Chazot Juliette 13 rue Perrod 69004 Lyon

DP 069 386 20 01329 déposée le 28 juillet 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 116 rue Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1127 m² - Demandeur : Mme Gandonnière Dubief Isabelle 116 rue Tête d'Or 69006 Lyon

DP 069 382 20 01330 déposée le 28 juillet 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 7 quai Jules Courmont Lyon 2ème Superficie du terrain : 294 m² - Demandeur : M. Benevise Nicolas 7 quai Jules Courmont 69002 Lyon

DP 069 386 20 01331 déposée le 28 juillet 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 78 rue Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 314 m² - Demandeur : Mme Manhaudier Pauline 78 rue Tronchet 69006 Lyon

DP 069 381 20 01332 déposée le 28 juillet 2020 - Projet : Réfection de devanture, changement de menuiseries, aménagement d'un local de restauration - Terrain : 4 rue de la République Lyon 1er Superficie du terrain : 717 m² - Demandeur : Etlb Cote Sushi 28 rue de la République 75018 Paris - Mandataire : M. Taib Emmanuel

DP 069 387 20 01333 déposée le 28 juillet 2020 - Projet : Abattage d'arbres - Terrain : 22 avenue Leclerc - BP 97423 Quartier Général Frère Lyon 7ème Superficie du terrain : 168126 m² - Demandeur : Usid de Lyon 26 avenue Leclerc 69347 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Coquel Frédéric

DP 069 381 20 01334 déposée le 28 juillet 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue de la Fromagerie Lyon 1er Superficie du terrain : 755 m² - Demandeur : Sabimmo 531856771 31 C chemin du Vieux Chêne 38240 Meylan - Mandataire : M. Sabatier Pierre Jean Simon

DP 069 386 20 01335 déposée le 28 juillet 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 14 quai du Général Sarrail Lyon 6ème Superficie du terrain : 459 m² - Demandeur : Entreprise Denis Vincent 264 route de Genas 69500 Bron - Mandataire : M. Vincent Denis

DP 069 381 20 01336 déposée le 28 juillet 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 place Louis Chazette Lyon 1er Superficie du terrain : 2480 m² - Demandeur : Scic Les 3 Colonnes 1 chemin Jean Marie Vianney 69130 Ecully - Mandataire : M. Tcherniavsky Sébastien

DP 069 384 20 01337 déposée le 28 juillet 2020 - Projet : Changement de menuiseries, modification de façade - Terrain : 2 rue d'Isly Lyon 4ème Superficie du terrain : 83 m² - Demandeur : Foncière de Viager 109 chemin du Crêt de Montcher 69210 Lentilly - Mandataire : M. Lacaze Frédéric

DP 069 382 20 01338 déposée le 28 juillet 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 40 rue des Remparts d'Ainay Lyon 2ème Superficie du terrain : 270 m² - Demandeur : M. Susong Gabriel 40 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon

DP 069 385 20 01339 déposée le 28 juillet 2020 - Projet : Changement de menuiseries et travaux intérieurs - Terrain : 12 montée du Gourguillon Lyon 5ème Superficie du terrain : 119 m² - Demandeur : M. Ramus Vincent 93 Grande rue de Magerouan 07000 Creysseilles

- DP 069 386 20 01340 déposée le 28 juillet 2020 - Projet : Ravalement de façade, et changement de menuiseries - Terrain : 21 rue Professeur Weill Lyon 6ème Superficie du terrain : 297 m² - Demandeur : Glsolutions 21 rue Professeur Weill 69006 Lyon - Mandataire : M. Lesaux Guillaume
- DP 069 388 20 01341 déposée le 28 juillet 2020 - Projet : Ravalement de façade, changement de menuiseries - Terrain : 8 rue Emile Combes Lyon 8ème Superficie du terrain : 552 m² - Demandeur : M. ROY Bastien 8 rue Emile Combes 69008 Lyon
- DP 069 385 20 01342 déposée le 28 juillet 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 164 rue Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 193 m² - Demandeur : Mme Jannaud Anne 164 rue Commandant Charcot 69005 Lyon
- DP 069 384 20 01343 déposée le 28 juillet 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 70 rue Jacquard Lyon 4ème Superficie du terrain : 384 m² - Demandeur : M. Penicaud Pascal 44 rue Fort du Sanctuaires 13006 Marseille
- DP 069 382 20 01344 déposée le 29 juillet 2020 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 rue du Plat Lyon 2ème Superficie du terrain : 442 m² - Demandeur : M. Poulet Axel 71 rue Michel Félizat 69007 Lyon
- DP 069 384 20 01345 déposée le 29 juillet 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 rue de Nuits Lyon 4ème Superficie du terrain : 423 m² - Demandeur : Sci Centre médical de la Croix Rousse 16 rue Félix Mangini 69009 Lyon - Mandataire : Mme Gmati Maroua
- DP 069 386 20 01346 déposée le 29 juillet 2020 - Projet : Réfection de devanture et modification de façade - Terrain : 56 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 654 m² - Demandeur : Marionnaud Lafayette 115 rue Réaumur 75002 Paris - Mandataire : M. Betti Gabriele
- DP 069 383 20 01347 déposée le 29 juillet 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 141 rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du terrain : 188 m² - Demandeur : A.N. Toiture Bardage 76 route de Fleurieux 69380 Chatillon - Mandataire : M. Alias Franck
- DP 069 387 20 01348 déposée le 29 juillet 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 97 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 380 m² - Demandeur : Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche Michèle
- DP 069 385 20 01349 déposée le 30 juillet 2020 - Projet : Réfection et modification de toiture - Surface créée : 12 m² - Terrain : 112 rue Saint Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 462 m² - Demandeur : M. Baud Jean -Pierre 108 rue Saint Georges 69005 Lyon
- DP 069 386 20 01350 déposée le 30 juillet 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 60 rue Waldeck Rousseau Lyon 6ème Superficie du terrain : 406 m² - Demandeur : Picq 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Picq Christophe
- DP 069 386 20 01351 déposée le 30 juillet 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 62 rue Waldeck Rousseau Lyon 6ème Superficie du terrain : 436 m² - Demandeur : Picq 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Picq Christophe
- DP 069 388 20 01352 déposée le 30 juillet 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 rue Victor de Laprade Lyon 8ème Superficie du terrain : 439 m² - Demandeur : M. Stamm Didier 24 rue Victor de Laprade 69008 Lyon
- DP 069 383 20 01353 déposée le 30 juillet 2020 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement - Surface créée : 106 m² - Terrain : 6 rue de la Ruhe Lyon 3ème Superficie du terrain : 153 m² - Demandeur : M. Lericel Patrick 6 rue de la Ruhe 69003 Lyon
- DP 069 387 20 01354 déposée le 30 juillet 2020 - Projet : Réfection d'une souche de cheminée - Terrain : 208 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 638 m² - Demandeur : Ballada 4 rue Paul Vaillant Couturier 69310 Pierre-Bénite
- DP 069 381 20 01355 déposée le 30 juillet 2020 - Projet : Changement de menuiseries et modification de toiture - Terrain : 22 rue Serge Blandan Lyon 1er Superficie du terrain : 252 m² - Demandeur : Inli Aura 101 rue Denfert Rochereau 69004 Lyon - Mandataire : M. Hamelin Guillaume
- DP 069 382 20 01356 déposée le 30 juillet 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 11 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 180 m² - Demandeur : Clicsyndic 53 avenue Carnot 69250 Neuville-sur-Saône - Mandataire : Mme Genève Véronique
- DP 069 383 20 01357 déposée le 30 juillet 2020 - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 53 rue Saint Isidore Lyon 3ème Superficie du terrain : 502 m² - Demandeur : M. Dureau Jacques 53 rue Saint Isidore 69003 Lyon
- DP 069 388 20 01358 déposée le 30 juillet 2020 - Projet : Modification de clôture, installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 37 rue Emile Combes Lyon 8ème Superficie du terrain : 388 m² - Demandeur : Armando Patrick 37 rue Emile Combes 69008 Lyon
- DP 069 383 20 01359 déposée le 30 juillet 2020 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 18 Boulevard Pinel Lyon 3ème Superficie du terrain : 532 m² - Demandeur : M. Rachidi Jad 18 Boulevard Pinel 69003 Lyon
- DP 069 381 20 01360 déposée le 30 juillet 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 14 rue Burdeau Lyon 1er Superficie du terrain : 187 m² - Demandeur : Bep 6 rue Roger Planchon 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Bruyere Vivien
- DP 069 384 20 01361 déposée le 30 juillet 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 17 rue Niepce Lyon 4ème Superficie du terrain : 335 m² - Demandeur : M. Ly Van Manh Michel 17 rue Niepce 69004 Lyon
- DP 069 386 20 01362 déposée le 30 juillet 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue Bugeaud Lyon 6ème Superficie du terrain : 636 m² - Demandeur : Bt Associés 15 rue Sully 69006 Lyon - Mandataire : M. Bensamoun Eric
- DP 069 381 20 01363 déposée le 30 juillet 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 1 rue Philibert Delorme Lyon 1er Superficie du terrain : 1468 m² - Demandeur : M. Mathe Bruno 1 rue Philibert Delorme 69001 Lyon
- DP 069 385 20 01364 déposée le 31 juillet 2020 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 9 m² - Terrain : 18 rue de Bellissen Lyon 5ème Superficie du terrain : 335 m² - Demandeur : M. Voltes Cédric 18 rue Bellissen 69005 Lyon
- DP 069 388 20 01365 déposée le 31 juillet 2020 - Projet : Construction d'une terrasse - Terrain : 4 rue Professeur Joseph Nicolas Lyon 8ème Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : M. Joly Sébastien 4 rue Professeur Joseph Nicolas 69008 Lyon
- DP 069 384 20 01366 déposée le 31 juillet 2020 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 50 rue Jacques Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 33652 m² - Demandeur : Cellnex 58 avenue Emile Zola 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Guinet Sylvie
- DP 069 388 20 01367 déposée le 31 juillet 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 76 Boulevard des Etats Unis Lyon 8ème Superficie du terrain : 3670 m² - Demandeur : Pharmacie Couderc 76 Boulevard des Etats Unis 69008 Lyon - Mandataire : Mme Couderc Stéphanie
- DP 069 388 20 01368 déposée le 31 juillet 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 101 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 392 m² - Demandeur : Sasu Naturalia 14 16 rue Marc Bloch 92116 Clichy - Mandataire : M. Maret Renaud
- DP 069 389 20 01369 déposée le 31 juillet 2020 - Projet : Réaménagement d'un bâtiment, installation d'un ascenseur - Surface créée : 20 m² - Terrain : 5 rue Communieu Lyon 9ème Superficie du terrain : 14369 m² - Demandeur : Sci Cinesauvage 5 rue Communieu 69009 Lyon
- DP 069 382 20 01370 déposée le 31 juillet 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue du Président Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 447 m² - Demandeur : Sarl Snt2 Studiosport 7 rue de LAubette 76000 Rouen - Mandataire : M. Maupas Alexandre
- DP 069 387 20 01371 déposée le 31 juillet 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 25 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 433 m² - Demandeur : Scp 2 place Dumas de Loire + 7 rue 2 place 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean
- DP 069 386 20 01372 déposée le 31 juillet 2020 - Projet : Modification de toiture et de façade - Terrain : 110 rue Bugeaud Lyon 6ème Superficie du terrain : 234 m² - Demandeur : Mme Dieulois Claire 110 rue Bugeaud 69006 Lyon
- DP 069 386 20 01373 déposée le 31 juillet 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 123 rue Vendome Lyon 6ème - Demandeur : Entreprise P. Padey Couverture Zinguerie 2 chemin du Génie 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Padey Patrick
- DP 069 385 20 01374 déposée le 31 juillet 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 141 rue Pierre Valdo Lyon 5ème - Demandeur : Mme Harmel Laurence 141 rue Pierre Valdo 69005 Lyon
- DP 069 385 20 01375 déposée le 31 juillet 2020 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 rue du Boeuf Lyon 5ème - Demandeur : Sarl Asia Restaurant 81 Grande rue de Saint Clair 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : Mme Nguyen Pham Thi My Le
- DP 069 389 20 01376 déposée le 31 juillet 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 37 rue Saint-Pierre-de-Vaise Lyon 9ème - Deman-

deur : Les Petites Cantines 37 rue Saint Pierre de Vaise 69009 Lyon - Mandataire : Mme Bontoux Nathalie

DP 069 383 20 01377 déposée le 31 juillet 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 112 cours du Docteur Long Lyon 3ème - Demandeur : M. Sirisack Kevin 11 Impasse des Airelles 38230 Charvieu- Chavagneux

DP 069 389 20 01378 déposée le 31 juillet 2020 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 3 rue Masaryk Lyon 9ème - Demandeur : Cabinet Bois 4 place Amédée Bonnet 69002 Lyon - Mandataire : M. Bois Dominique

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 27 au 31 juillet 2020

PC 069 382 12 00184 M07 déposé le 31 juillet 2020 Modificatif - Projet : Démolition partielle des bâtiments. Réhabilitation de logements, changement de destination d'un établissement d'intérêt collectif en locaux commerciaux et logements, construction de logements et bureaux pour la création de 177 logements et de 100 aires de stationnement. - Surface créée : 14564 m² - Terrain : 25 rue du Plat - 31 place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 5463 m² - Demandeur : Lyon Saint-Exupéry Bellecour 58 - 60 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Bonnet Sabine - Auteur : M. Ory Jean-Jacques 6 rue du Général Camou 75007 Paris

PC 069 383 16 00164 M02 déposé le 31 juillet 2020 Modificatif - Projet : Construction de 3 bâtiments de 39 logements et création de 62 aires de stationnement - Surface créée : 2619 m² - Terrain : 32 - 36 rue Amiral Courbet rue Saint Isidore Lyon 3ème Superficie du terrain : 6819 m² - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Mandataire : Mme Moisson Laure - Auteur : Unanime Architectes 3 rue Jangot 69007 Lyon

PC 069 389 17 00099 M03 déposé le 29 juillet 2020 Modificatif - Projet : Construction de deux bâtiments (soit 64 logements) et création de 72 aires de stationnement - Terrain : avenue Rosa Parks Lyon 9ème Superficie du terrain : 2383 m² - Demandeur : SCI Lyon Rosa Parks 92 cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : M. Layec Philippe - Auteur : Atelier Regis Gachon 20 rue Gasparin 69002 Lyon

PC 069 388 18 00207 M01 déposé le 30 juillet 2020 Modificatif - Projet : Démolition de bâtiments et construction d'une maison individuelle et deux immeubles de 64 logements et d'une crèche avec création de 66 aires de stationnement - Surface créée : 4903 m² - Terrain : 19-23 impasse Antoine Dumont Lyon 8ème Superficie du terrain : 3141 m² - Demandeur : Snc Marignan Residences 107 rue Servient 69442 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Magat Charles - Auteur : Oworkshop 10 -12 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

PC 069 382 18 00359 M01 déposé le 31 juillet 2020 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux et commerce. Affectation de 21 aires de stationnement du parking public A1 sud - Surface créée : 3613 m² - Terrain : Ilot A1 Nord - Zac 2 Lyon Confluence Lyon 2ème Superficie du terrain : 6469 m² - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69006 Lyon - Mandataire : Mme Alfonsi Laëtitia - Auteur : Aires Mateus III 52,1º rua Cecilio de Sousa 1200 -102 Lisboa

PC 069 382 18 00361 M01 déposé le 31 juillet 2020 Modificatif - Projet : Construction de 2 bâtiments de bureaux, commerce et de 37 logements. Affectation de 49 aires de stationnement dans le parking public A1 - Surface créée : 6910 m² - Terrain : Ilot A1 Nord - Zac 2 Lyon Confluence Lyon 2ème Superficie du terrain : 2012 m² - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69006 Lyon - Mandataire : Mme Alfonsi Laëtitia - Auteur : M. David Chipperfield Architects Aia architectes Vera & Associés Architectes Aires Mateus III, Lda Manuel 11 York Road Se1nx London 20 rue Lortet 69366 Lyon Cedex 07 7 quai Général Sarrail 69006 Lyon 52 1 Rue Cecilio de Sousa Lisboa

PC 069 382 18 00387 M01 déposé le 31 juillet 2020 Modificatif - Projet : Construction de 4 bâtiments de 127 logements, commerces, création de 80 aires de stationnement et affectation de 2 aires dans le parking A1 - Surface créée : 10166 m² - Terrain : Ilot A2 Nord - Zac 2 - Lyon Confluence Lyon 2ème Superficie du terrain : 25412 m² - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69006 Lyon - Mandataire : Mme Moisson Laure - Auteur : M. David Chipperfield Architects Atelier Vera & Associés Architectes Aires Mateus III, Lda Manuel Aia architectes Contact 11 York Road Se1nx London 7 quai Général Sarrail 69006 Lyon 52 1 Rue Cecilio de Sousa Lisboa 20 Lortet 69366 Lyon Cedex 07

PC 069 385 18 00399 M01 déposé le 27 juillet 2020 Modificatif - Projet : Démolition partielle de bâtiment, réhabilitation d'un espace hôtelier et de restauration avec création d'une trémie et d'une verrière, changement de menuiseries - Surface créée : 60 m² - Terrain : 22 rue du Boeuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 839 m² - Demandeur : Tla 22 rue du Boeuf 69005 Lyon - Mandataire : M. Mey Ludovic - Auteur : Mme Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 387 19 00252 T01 déposé le 31 juillet 2020 Transfert - Projet : Construction d'un immeuble de 20 logements, d'un commerce, de 21 aires de stationnement et réaménagement de jardins ouvriers communaux - Surface créée : 1823 m² - Terrain : 5 rue Challemel Lacour Lyon 7ème Superficie du terrain : 1921 m² - Demandeur : Scv Carre Fontenay 75 rue Cuvier 69006 Lyon - Mandataire : M. Mouton Pierre - Auteur : Afaa Architecture 208 rue Garibaldi 69422 Lyon Cedex 03

PC 069 384 20 00217 déposé le 27 juillet 2020 - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment - Terrain : 5 - 7 montée Bonafous Lyon 4ème Superficie du terrain : 698 m² - Demandeur : Régie Simonneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : M. Kubie Benoit - Auteur : M. Cornier Matthieu 65 rue Hénon 69004 Lyon

PC 069 387 20 00218 déposé le 28 juillet 2020 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logements et modification de façade - Surface créée : 39 m² - Terrain : 121 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 1052 m² - Demandeur : M. Dufeu Julien 93 chemin du Moulin 38300 Succieu

PC 069 389 20 00219 déposé le 28 juillet 2020 Démolition d'entrepôts, - Projet : construction d'un immeuble de bureaux et création de 42 aires de stationnement - Surface créée : 2998 m² - Terrain : 10 rue Mouillard Lyon 9ème Superficie du terrain : 2138 m² - Demandeur : Scv Mouillard 10 6 bis rue Joannès Carret 69009 Lyon - Mandataire : M. Barbosa Nicolas - Auteur : Archigroup 411 allée des Noisetiers 69773 Limonest

PC 069 386 20 00220 déposé le 28 juillet 2020 - Projet : Construction d'une serre - Surface créée : 1290 m² - Terrain : Parc de la tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1028952 m² - Demandeur : Ville De Lyon - Direction de la construction M. Le Maire 1 place de la Comédie 69205 Lyon Cedex 01 - Auteur : Rlet et Associés Repellin Didier 5 rue Amédée Bonnet 69006 Lyon

PC 069 384 20 00221 déposé le 28 juillet 2020 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de logements et création de 20 aires de stationnement - Surface créée : 873 m² - Terrain : 16 montée Bonafous Lyon 4ème Superficie du terrain : 1113 m² - Demandeur : Sci Chadev 51 rue Bellecombe 69006 Lyon - Mandataire : M. Niddam Mickael - Auteur : Mpa 44 rue Legendre 75017 Paris

PC 069 388 20 00222 déposé le 28 juillet 2020 - Projet : Création d'un jardin d'hiver et réhabilitation partielle d'un garage - Surface créée : 17 m² - Terrain : 16 rue Garon Duret Lyon 8ème Superficie du terrain : 371 m² - Demandeur : M. Grégoire Frédéric et Mme Grégoire Sophie 16 rue Garon Duret 69008 Lyon - Auteur : M. Perret Fabien 36 -38 rue Chalopin 69007 Lyon

PC 069 382 20 00223 déposé le 28 juillet 2020 - Projet : Changement de destination d'une résidence pour personnes âgées en bureaux médicaux - Surface créée : 661 m² - Terrain : 20 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 468 m² - Demandeur : Association Hospitalière Saint-Luc/Saint-Joseph 20 rue Franklin 69002 Lyon - Mandataire : M. Angleys Tanguy - Auteur : AC Architecture Ingénierie M. Treve Bernard 8 rue Pauline Jaricot 69005 Lyon

PC 069 389 20 00224 déposé le 28 juillet 2020 - Projet : Démolition d'une maison, construction d'un immeuble de 27 logements et création de 27 aires de stationnement - Surface créée : 1898 m² - Terrain : 13 - 15 rue du Béal Lyon 9ème Superficie du terrain : 2367 m² - Demandeur : Scv Beal 15 68 cours Lafayette 69003 Lyon - Mandataire : M. Guillaud Jérôme - Auteur : Insolites Architectures 60 rue Chaponnay 69003 Lyon

PC 069 386 20 00225 déposé le 29 juillet 2020 - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment de bureaux et création de 8 aires de stationnement - Surface créée : 1079 m² - Terrain : 4 rue Boileau Lyon 6ème Superficie du terrain : 1768 m² - Demandeur : Lyon Boileau 4 M. Pigeroulet Marc 594 avenue Willy Brandt 59777 Euralille - Auteur : M. Azoulay Maurice 49 rue Waldeck Rousseau 69006 Lyon

PC 069 389 20 00226 déposé le 29 juillet 2020 - Projet : Changement de destination d'un commerce en logements et modification de façade - Surface créée : 257 m² - Terrain : 78 bis rue Pierre Audry Lyon 9ème Superficie du terrain : 694 m² - Demandeur : - Auteur : M. Kafiz Hachemir Minard Rozand Associés 78 Bis rue Pierre Audry 69009 Lyon 2 rue de la Claire 69009 Lyon

PC 069 386 20 00227 déposé le 30 juillet 2020 - Projet : Démolition de bâtiments, construction d'un foyer de logements et changement de menuiseries - Surface créée : 2322 m² - Terrain : 56 - 58 rue d'Inkermann Lyon 6ème M. Prot Frédéric Superficie du terrain : 1000 m² - Demandeur : Le Foyer Notre-Dame ses sans-abri 3 rue Père Chevrier 69007 Lyon - Auteur : L'atelier 555 chemin du Bois 69140 Rillieux la Pape

PC 069 383 20 00228 déposé le 30 juillet 2020 - Projet : Démolition de l'habitation existante et construction d'une maison individuelle - Surface créée : 149 m² - Terrain : 51 rue Bonnard Lyon 3ème Superficie du terrain : 106 m² - Demandeur : Sci Tenache 51 rue Bonnard 69003 Lyon - Mandataire : M. Bouzerzour Nasser - Auteur : M. Casale Sylvain- Ocube Architecture 4 place Louis Chazette 69001 Lyon

PC 069 381 20 00229 déposé le 30 juillet 2020 - Projet : Changement de destination d'une ancienne école en logements et changement de menuiseries - Surface créée : 335 m² - Terrain : 8 rue du Platre Lyon 1er Superficie du terrain : 795 m² - Demandeur : Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : Mme Valette Anne Laure - Auteur : Mme Lanfrey Véronique 1 cours de Verdun - Gensoul 69002 Lyon

PC 069 385 20 00230 déposé le 30 juillet 2020 - Projet : Réhabilitation et extension d'un bâtiment - Surface créée : 167 m² - Terrain : montée de la Sarra Lyon 5ème Superficie du terrain : 4337 m² - Demandeur : M. Gaden Romain 6 rue Rabelais 69003 Lyon - Auteur : Philippe Robert Architecte 2 avenue des Sorbiers 44500 La Baule

PC 069 381 20 00231 déposé le 30 juillet 2020 - Projet : Changement de destination d'un local d'artisanat en logement et modification de façade - Surface créée : 26 m² - Terrain : 77 montée de la Grande Côte Lyon 1er Superficie du terrain : 87 m² - Demandeur : Sas A et F Patrimoine 87 rue de Créqui 69006 Lyon - Mandataire : M. Vitali Franck - Auteur : M. Cocagne Hubert H2C Architecture 16 rue Cavenne 69007 Lyon

PC 069 383 20 00232 déposé le 30 juillet 2020 - Projet : Création de - Surface de plancher, modification de façade, suppression d'une aire de stationnement - Surface créée : 20 m² - Terrain : 347 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 564 m² - Demandeur : M. Roborel Pascal 6 chemin du Puits 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Auteur : M. Tarbouriech Michel 28 Boulevard de l'Europe 69310 Pierre-Bénite

PC 069 388 20 00233 déposé le 30 juillet 2020 - Projet : Construction d'un immeuble de 25 logements et de 25 aires de stationnement - Surface créée : 2118 m² - Terrain : 74 Bis 76 avenue Jean Mermoz et 2 rue Catherine Favre Lyon 8ème Superficie du terrain : 686 m² - Demandeur : Ceddia Promotion 48 rue de Marseille 69330 Meyzieu - Mandataire : M. Ceddia Jonathan - Auteur : M. Chapela Modeste Chapela Architectures 6 Boulevard de l'Etivallière 42000 Saint-Etienne

PC 069 385 20 00234 déposé le 31 juillet 2020 - Projet : Extension et réhabilitation d'une maison individuelle, création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 79 m² - Terrain : 16 rue Jean-Marie Duclos Lyon 5ème Superficie du terrain : 364 m² - Demandeur : Mme Laaberki Maria-Halima 57 rue Joliot Curie 69005 Lyon - Auteur : Bak.Erige Sarl 24 rue Bellicard 69003 Lyon

PC 069 387 20 00235 déposé le 31 juillet 2020 - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment - Terrain : place Vaclav Havel Bâtiment Weitz Lyon 7ème - Demandeur : Sci Weitz 45 rue Claude Farrere 69003 Lyon - Mandataire : Mme Lazard Sophie - Auteur : LOCI Anima 140 Boulevard de Clichy 75018 Paris

PC 069 389 20 00236 déposé le 31 juillet 2020 - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment et création de - Surface de plancher - Surface créée : 47 m² - Terrain : 29 rue Berjon Lyon 9ème Superficie du terrain : 1785 m² - Demandeur : Snc Buro Berjon 32 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Mandataire : M. Darjinoff Geoffrey - Auteur : Atelier 4+ Lyon 31 rue Mazenod 69003 Lyon

PC 069 389 20 00237 déposé le 31 juillet 2020 - Projet : Construction d'un bâtiment de bureaux et création de 18 aires de stationnement - Surface créée : 2966 m² - Terrain : avenue du Plateau Lyon 9ème - Demandeur : Aelsei Entreprise 251 Boulevard Pereire 75017 Paris - Mandataire : Mme Perrier Marie-Charlotte - Auteur : Atelier 4+ Lyon 31 rue Mazenod 69003 Lyon

Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 27 au 31 juillet 2020

PD 069 389 20 00024 déposé le 31 juillet 2020 - Projet : Démolition d'une salle de projection - Terrain : 5 rue Communieu Lyon 9ème Superficie du terrain : 14369 m² - Demandeur : Sci Cinésavage 5 rue Communieu 69009 Lyon - Mandataire : M. Mourieras Claude

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 27 au 31 juillet 2020

US 069 387 20 00232 déposé le 27 juillet 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 93 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 30 bis avenue Leclerc Lyon 7ème Superficie du terrain : 3783 m² - Demandeur : Mme Vehi Caussanel Marie 32 bis rue du Lieu-tenant- Colonel Girard 69007 Lyon - Auteur : Lescuyer et Associés 81 rue Montgolfier 69455 Lyon Cedex 06

US 069 386 20 00233 déposé le 27 juillet 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 42 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 29 boulevard Anatole France Lyon 6ème Superficie du terrain : 810 m² - Demandeur : Mme Guillemot Nathalie 85 chemin du Revolet 38122 Monstereux Milieu - Auteur : Favre de Fos 33 place Bellecour 69219 Lyon Cedex 02

US 069 389 20 00235 déposé le 28 juillet 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 54 m² en régie d'immeubles et d'opérations de courtage d'assurances - Terrain : 27 quai Jayr Lyon 9ème Superficie du terrain : 793 m² - Demandeur : Sarl Régie Rochon-Lesne 28 quai Jayr 69009 Lyon - Mandataire : M. Petit Jean - Auteur : Régie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 383 20 00236 déposé le 27 juillet 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de m² en location meublée de courte durée - Terrain : 29 rue Saint Isidore Lyon 3ème Superficie du terrain : 602 m² - Demandeur : M. Lavie Jacques 7 rue Volta 75003 Paris - Auteur : Oralia 9 rue Juliette Récamier 69006 Lyon

US 069 383 20 00237 déposé le 29 juillet 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 42 m² en cabinet d'avocat - Terrain : 33 rue des Nancy Lyon 3ème Superficie du terrain : 248 m² - Demandeur : Mme Stefania Marina 26 rue Bellecombe 69006 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 27 au 31 juillet 2020

DP 069 387 19 02056 T01 Décision du 31 juillet 2020 Transfert à Mme Girardet Adeline Stéphanie 145 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon - Projet : Construction d'une mezzanine - Surface créée : 10 m² - Terrain : 61 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème

DP 069 387 19 02624 Décision du 31 juillet 2020 à Syndic Lyonnais Et Gerance 243 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14-24 rue Jacques Monod Lyon 7ème

DP 069 383 20 00022 Décision du 31 juillet 2020 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 61 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème

DP 069 384 20 00036 Décision du 28 juillet 2020 à Régie Rochon-Lesne 28 quai Jayr 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 23 rue André Bonin Lyon 4ème

DP 069 385 20 00062 Décision du 31 juillet 2020 à Sacvl 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Projet : Changement de destination de bureaux en logements - Terrain : 52-58 avenue du Point du Jour Lyon 5ème

DP 069 386 20 00083 Décision du 31 juillet 2020 à Sas Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de

toiture - Terrain : 8 rue Godefroy Lyon 6ème

DP 069 381 20 00101 Décision du 28 juillet 2020 à Asf Toitures 200 avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Projet : Modification de toiture - Terrain : 6 rue de la Bourse Lyon 1er

DP 069 382 20 00108 Décision du 28 juillet 2020 à The Kooples Diffusion 11 rue Prony 75017 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 76 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème

DP 069 389 20 00131 Décision du 31 juillet 2020 à Warm UP 5 rue Professeur Weill 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade et changement de menuiseries - Terrain : 88 rue Saint-Pierre de Vaise Lyon 9ème

DP 069 383 20 00200 Décision du 31 juillet 2020 à Mme Van Nieuwenhuysse Aude 915 route de Levigny 71850 Charnay-les-Macon - Projet : Changement de menuiserie - Terrain : 37 rue Viala Lyon 3ème

DP 069 381 20 00251 Décision du 28 juillet 2020 à M. Montagne Jean-Pierre 30 rue René Leynaud 69001 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 30 rue René Leynaud Lyon 1er

DP 069 382 20 00302 Décision du 28 juillet 2020 à Régie Juron et Tripier 27 rue de Brest 69216 Lyon Cedex 02 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 44 cours Charlemagne Lyon 2ème

DP 069 383 20 00323 Décision du 31 juillet 2020 à Sdt Copro du 166 avenue Félix Faure C/O Foncia Caverivière 2 rue Mazaryk 69009 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 166 avenue Félix Faure Lyon 3ème

DP 069 386 20 00346 Décision du 31 juillet 2020 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 33 rue Molière Lyon 6ème

DP 069 385 20 00359 Décision du 28 juillet 2020 à M. Mifsud Maxime 31 rue Malessherbes 69006 Lyon Cedex 06 - Projet : Modification de façades et de toiture - Terrain : 9 rue des Noyers Lyon 5ème

DP 069 387 20 00365 Décision du 31 juillet 2020 à Sccv Saint Michel 22 cours Eugénie 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 14 rue Chalopin Lyon 7ème

DP 069 387 20 00401 Décision du 31 juillet 2020 à Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 26 rue de la Thibaudière Lyon 7ème

DP 069 384 20 00449 Décision du 31 juillet 2020 à Mme Mayencon Marine 5 avenue Cabias 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 5 avenue Cabias Lyon 4ème

DP 069 389 20 00520 Décision du 31 juillet 2020 à Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Projet : Ravalement de façade avec isolation thermique par l'extérieur partielle et changement de menuiseries - Terrain : 18-20 quai Paul Sédaillan Lyon 9ème

DP 069 389 20 00521 Décision du 31 juillet 2020 à Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Projet : Ravalement de façade avec isolation thermique par l'extérieur partielle et changement de menuiseries - Terrain : 16-17 quai Paul Sédaillan Lyon 9ème

DP 069 381 20 00539 Décision du 28 juillet 2020 à Sci Lyon Salta 36 rue de Naples 75008 Paris 08 - Projet : Changement des menuiseries - Terrain : 9 rue de la République Lyon 1er

DP 069 384 20 00561 Décision du 31 juillet 2020 à Arès 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Projet : Installation de clôtures - Terrain : 1-3 rue Dangon Lyon 4ème

DP 069 381 20 00564 Décision du 28 juillet 2020 à M. Barraud Yannick 50 rue des Docteurs Cordier 69009 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 19 rue Imbert Colomès Lyon 1er

DP 069 385 20 00566 Décision du 28 juillet 2020 à M. Dallet Guillaume 19 montée Saint Barthelemy 69005 Lyon - Projet : Changement des menuiseries - Terrain : 19 montée Saint Barthelemy Lyon 5ème

DP 069 386 20 00614 Décision du 28 juillet 2020 à In'li Aura 101 rue Denfert Rochereau 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 93- 95 rue Vendôme Lyon 6ème

DP 069 386 20 00621 Décision du 28 juillet 2020 à Easimmo F Perge 27 B avenue des Sources 69009 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 quai Général Sarrail Lyon 6ème

DP 069 386 20 00625 Décision du 31 juillet 2020 à Semcoda 50 rue du Pavillon 01000 Bourg en Bresse - Projet : Changement des menuiseries - Terrain : 1 boulevard Anatole France Lyon 6ème

DP 069 384 20 00626 Décision du 31 juillet 2020 à Syndic Ganeux Services Immobilier 36 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 17 rue Valentin Couturier Lyon 4ème

DP 069 382 20 00636 Décision du 28 juillet 2020 à Régie Saint-Louis 264 rue Garibaldi 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 56 rue de la République Lyon 2ème

DP 069 381 20 00660 Décision du 28 juillet 2020 à M. Perret Nicolas 31 rue Royale 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 31 rue Royale Lyon 1er

DP 069 385 20 00665 Décision du 28 juillet 2020 à Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : installation d'une clôture - Terrain : 58 72 rue des Aqueducs Lyon 5ème

DP 069 386 20 00671 Décision du 31 juillet 2020 à Syndicat des copropriétaires des Euménides 123 avenue de la République 92320 Chatillon - Projet : ravalement de façade - Terrain : 152 rue Duguesclin Lyon 6ème

DP 069 389 20 00674 Décision du 31 juillet 2020 à Citya Bourguignon Palluat 19 rue Domer 69007 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 67 montée de l'Observance Lyon 9ème

DP 069 386 20 00679 Décision du 31 juillet 2020 à Cabinet médical Tête d'Or 142 cours Lafayette 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un appartement en cabinet médical de psychiatrie - Terrain : 14 bis Boulevard des Belges Lyon 6ème

DP 069 382 20 00699 Décision du 28 juillet 2020 à Copie Couleur Services 15 place Carnot 69002 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 15 place Carnot Lyon 2ème

DP 069 385 20 00718 Décision du 31 juillet 2020 à Laurent Philippe 31 rue Benoist Mary - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 31 rue Benoist Mary Lyon 5ème

DP 069 386 20 00729 Décision du 31 juillet 2020 à Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 36 rue Duquesne Lyon 6ème

DP 069 386 20 00736 Décision du 28 juillet 2020 à M. Bayard Georges 969 route Du Pont de Reyre 69380 Dommartin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 132 rue Bugeaud Lyon 6ème dDP 069 386 20 00740 Décision du 28 juillet 2020 à Sci Le Cabiney 23 rue Ney 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 23 rue Ney Lyon 6ème

DP 069 381 20 00750 Décision du 28 juillet 2020 à Mme LaurenT Karine 5 chemin des Hautes Bruyères 69130 Ecully - Projet : changement de menuiseries - Terrain : 8 rue Sainte Catherine Lyon 1er

DP 069 381 20 00755 Décision du 28 juillet 2020 à Cycling Projects 2 rue d'Oran 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue d'Oran Lyon 1er

DP 069 385 20 00762 Décision du 31 juillet 2020 à Mme Charra Clarisse 12 rue du Doyenné 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiserie - Terrain : 12 rue du Doyenné Lyon 5ème

DP 069 387 20 00784 Décision du 31 juillet 2020 à Sci du Mas 151 route de Rillieux 01700 Miribel - Projet : Modification de toiture - Terrain : 7 place Gabriel Péri Lyon 7ème

DP 069 386 20 00785 Décision du 31 juillet 2020 à Pharmacie Tête d'Or 125 cours Lafayette 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture

- Terrain : 125 cours Lafayette Lyon 6ème

DP 069 384 20 00788 Décision du 28 juillet 2020 à Eugene Pons 19 rue Duquesne 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façades, changement de menuiseries, modification de toiture, modification de façade - Terrain : 69 rue Eugène Pons Lyon 4ème

DP 069 381 20 00790 Décision du 28 juillet 2020 à Action pour l'insertion par le logement 12 place Croix-Paquet 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 place Croix-Paquet Lyon 1er

DP 069 383 20 00799 Décision du 31 juillet 2020 à M. Chaneac Patrick 70 rue Feuillat 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 70 rue Feuillat Lyon 3ème

DP 069 383 20 00832 Décision du 31 juillet 2020 à Cabinet Dps 65 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue Verlet Hanus Lyon 3ème

DP 069 384 20 00837 Décision du 28 juillet 2020 à Sarl Pompes Funèbres Lutece 103 rue de Rennes 75006 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 101 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 385 20 00839 Décision du 28 juillet 2020 à Ville de Lyon - Direction gestion technique bâtiments M. Le Maire place de la Comédie 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 27 rue Juliot Curie Lyon 5ème

DP 069 387 20 00844 Décision du 31 juillet 2020 à Entreprise Thabuis Sas 21 rue de L'Industrie 69530 Brignais - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 204 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

DP 069 383 20 00846 Décision du 31 juillet 2020 à M. Bernon Philippe 10 rue François Villon 69003 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 10 rue François Villon Parc Chaussage Lyon 3ème

DP 069 385 20 00861 Décision du 28 juillet 2020 à M. Cornut Pierre-Loic 20 quai Jean Moulin 69002 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 35 bis montée du chemin Neuf Lyon 5ème

DP 069 384 20 00869 Décision du 31 juillet 2020 à Les Co'pains d'antan 13 rue d'Austerlitz 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 13 rue d'Austerlitz Lyon 4ème

DP 069 383 20 00873 Décision du 31 juillet 2020 à M. Morfin Pierre 4 Bis rue Feuillat 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 bis rue Feuillat Lyon 3ème

DP 069 389 20 00877 Décision du 28 juillet 2020 à M. Hougron Johann 13 rue Laporte 69009 Lyon - Projet : Modification de toiture - Surface créée : 31 m² - Terrain : 13 rue Laporte Lyon 9ème

DP 069 389 20 00878 Décision du 28 juillet 2020 à M. Lo Monaco Adrien 13 rue Laporte 69009 Lyon - Projet : Modification de toiture. - Surface créée : 31 m² - Terrain : 13 rue Laporte Lyon 9ème

DP 069 384 20 00883 Décision du 31 juillet 2020 à M. Vuilmet Bruno 19 rue d'Austerlitz 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 rue d'Austerlitz Lyon 4ème

DP 069 384 20 00884 Décision du 31 juillet 2020 à Sci La Navette 22 rue de Margnolles 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : changement de menuiseries - Terrain : 10 rue Dumenge Lyon 4ème

DP 069 385 20 00885 Décision du 28 juillet 2020 à Copropriété 14 montée du chemin Neuf L5 14 montée du chemin Neuf 69005 Lyon - Projet : Réfection des parties communes - Terrain : 14 montée du chemin Neuf Lyon 5ème

DP 069 384 20 00886 Décision du 28 juillet 2020 à Sci La Navette 22 rue de Margnolles 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 10 rue Dumenge Lyon 4ème

DP 069 383 20 00889 Décision du 31 juillet 2020 à Sdc d'Aubigny 27 rue de la Villette 69003 Lyon - Projet : Réfection de façades, changement de menuiseries - Terrain : 27 rue de la Villette Lyon 3ème

DP 069 389 20 00891 Décision du 31 juillet 2020 à M. Andreotti Hubert 9 rue de La Mignonne 69009 Lyon - Projet : Abattage d'un arbre (Cèdre) - Terrain : 9 rue de La Mignonne Lyon 9ème

DP 069 384 20 00895 Décision du 31 juillet 2020 à Regie Carron 9 rue Grenette 69289 Lyon Cedex 02 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 19 montée Georges Kubler Lyon 4ème

DP 069 382 20 00897 Décision du 28 juillet 2020 à Entreprise Bouvard 49 avenue Lefèvre 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 rue d'Amboise Lyon 2ème

DP 069 386 20 00901 Décision du 31 juillet 2020 à Sci Rana et Jad 34 rue de la Ruche 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en activités de services - Terrain : 60 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème

DP 069 385 20 00904 Décision du 31 juillet 2020 à Eléa Presqu'île 12 rue de Boyer 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Projet : Modification de façade - Terrain : 41 quai Fulchiron Lyon 5ème

DP 069 382 20 00911 Décision du 28 juillet 2020 à Sci Fantastic 936 avenue Victor Hugo 69140 Rillieux la Pape - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 15 m² - Terrain : 63 rue Victor Hugo Lyon 2ème

DP 069 386 20 00915 Décision du 31 juillet 2020 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 21 rue Louis Blanc Lyon 6ème

DP 069 381 20 00916 Décision du 28 juillet 2020 à M. Bourg Alexis 6 place Colbert 69001 Lyon - Projet : Modification de façade. - Terrain : 6 place Colbert Lyon 1er

DP 069 386 20 00923 Décision du 28 juillet 2020 à Ville de Lyon - Direction gestion technique bâtiments M. Le Maire place de la Comédie 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 rue Notre-Dame Lyon 6ème

DP 069 382 20 00927 Décision du 28 juillet 2020 à Izivia Fmet 1 8 avenue de l'Arche 92400 Courbevoie - Projet : Installation d'une station de recharge de véhicules électriques - Terrain : 19 cours Suchet Lyon 2ème

DP 069 382 20 00931 Décision du 28 juillet 2020 à Izivia Fmet 1 8 avenue de l'Arche 92400 Courbevoie - Projet : Installation d'une station de recharge pour véhicules électriques - Terrain : place Carnot Lyon 2ème

DP 069 386 20 00940 Décision du 31 juillet 2020 à Easimmo 27 avenue des Sources 69009 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 10 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème

DP 069 382 20 00943 Décision du 28 juillet 2020 à M. Sauvigne Julien 5 place des Célestins 69002 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 10 rue des Archers Lyon 2ème

DP 069 382 20 00947 Décision du 28 juillet 2020 à M. Pacrot Fabien 79 cours Charlemagne 69002 Lyon - Projet : Modification de façade et création de - Surface de plancher - Surface créée : 5 m² - Terrain : 79 cours Charlemagne Lyon 2ème

DP 069 384 20 00949 Décision du 31 juillet 2020 à M. Vieillard Victor 8 rue Jeanne-Marie Célu 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 8 Jeanne-Marie Célu Lyon 4ème

DP 069 386 20 00957 Décision du 31 juillet 2020 à Sfr 452 cours du 3ème Millénaire 69800 Saint-Priest - Projet : Modification de toiture - Terrain : 12 rue Molière Lyon 6ème

DP 069 385 20 00961 Décision du 31 juillet 2020 à Mouton et Cie 5 rue Commandant Dubois 69003 Lyon - Projet : Coupe et abattage de 24 arbres - Terrain : 10 avenue de Ménival Lyon 5ème

DP 069 383 20 00974 Décision du 31 juillet 2020 à Soriev 10 rue Emile Zora 69192 Saint-Fons - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 232 avenue Félix Faure Lyon 3ème

DP 069 385 20 00975 Décision du 28 juillet 2020 à Régie du Lyonnais 15 rue Félix Jacquier 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façades -

Terrain : 16 rue Benoist Mary Lyon 5ème

DP 069 383 20 00977 Décision du 31 juillet 2020 à Mme Magnard Fanny 455 chemin de l'Echo 69270 Fontaines-Saint-Martin - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet médical - Terrain : 6 rue des Cadets de la France libre Lyon 3ème

DP 069 381 20 00982 Décision du 28 juillet 2020 à Ip2 20 chemin de Fontville 69130 Ecully - Projet : Remise en peinture de devanture + modification de façade sur cour - Terrain : 10 rue Joseph Serlin Lyon 1er

DP 069 383 20 00989 Décision du 31 juillet 2020 à M. Couilloud Baptiste 11 avenue des Acacias 69003 Lyon - Projet : Ravèlement de façades - Terrain : 11 avenue des Acacias Lyon 3ème

DP 069 387 20 00992 Décision du 31 juillet 2020 à Fmi 19 rue Vauban 69006 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logements - Surface créée : 53 m² - Terrain : 46 rue de la Madeleine Lyon 7ème

DP 069 381 20 00993 Décision du 28 juillet 2020 à Lâne Sans Queue 7 montée Bonafous 69004 Lyon - Projet : réfection de devanture - Terrain : 7 place Colbert Lyon 1er

DP 069 389 20 01010 Décision du 31 juillet 2020 à Arès 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 331 rue du Doyen Georges Chapas Lyon 9ème

DP 069 382 20 01013 Décision du 28 juillet 2020 à Les Burgers de Papa Charpenne 13 avenue Victor Hugo 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 112 cours Charlemagne Lyon 2ème

DP 069 387 20 01023 Décision du 31 juillet 2020 à La Maie du 26 26 rue Chevreul 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 26 rue Chevreul Lyon 7ème

DP 069 384 20 01024 Décision du 31 juillet 2020 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 97 Boulevard de La Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 387 20 01028 Décision du 31 juillet 2020 à Entreprise Thabuis Sas 21 rue de l'Industrie 69530 Brignais - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 2 A/B/C rue Chalopin Lyon 7ème

DP 069 383 20 01029 Décision du 31 juillet 2020 à Mme Soria Amandine 27 petite route 69330 Pusignan - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logements - Surface créée : 39 m² - Terrain : 2 rue Camille Lyon 3ème

DP 069 383 20 01034 Décision du 31 juillet 2020 à Régie Billon Immobilier 119 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Projet : Ravèlement de façades - Terrain : 114-120 rue Mazenod et 3-5 rue Clos Suiphon Lyon 3ème

DP 069 383 20 01040 Décision du 31 juillet 2020 à Sas Henri Germain 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 48 rue Camille Lyon 3ème

DP 069 386 20 01041 Décision du 31 juillet 2020 à M. Morvan Julien 28 rue Duquesne 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 28 rue Duquesne Lyon 6ème

DP 069 383 20 01042 Décision du 31 juillet 2020 à Snc 39 Cité 6 bis rue Joannès Carret 69009 Lyon - Projet : Modification et réfection de façades - Terrain : 39 rue de la Cité Lyon 3ème

DP 069 389 20 01043 Décision du 31 juillet 2020 à Centre Pachamama 22 rue Louis Aulagne 69600 Oullins - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 19 Grande rue de Vaise Lyon 9ème

DP 069 389 20 01057 Décision du 31 juillet 2020 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Ravèlement et modification de façades, modification de toiture, changement de menuiseries - Terrain : 15 17 19 et 21 23 25 rue Louis Loucheur Lyon 9ème

DP 069 381 20 01060 Décision du 28 juillet 2020 à la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) 1 Esplanade François Mitterrand 69002 Lyon - Projet : Réfection de cheminée - Terrain : 18 place Gabriel Rambaud Lyon 1er

DP 069 385 20 01062 Décision du 28 juillet 2020 à Crf Centre des Massues 92 rue Edmond Locard 69005 Lyon - Projet : Abattage d'un arbre (un tilleul) - Terrain : 92 rue Edmond Locard Lyon 5ème

DP 069 381 20 01063 Décision du 28 juillet 2020 à Ville de Lyon - Direction gestion technique des bâtiments M. Le Maire 1 place de la Comédie 69205 Lyon CedeX 01 - Projet : réfection devanture - Terrain : 10 rue Joseph Serlin Lyon 1er

DP 069 389 20 01066 Décision du 28 juillet 2020 à Syndicat des copropriétaires Régie Nexity - Mme Faure 100 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Abattage d'un arbre (un saule) - Terrain : 4 rue du Docteur Horand - 9 avenue Joannes Masset Lyon 9ème

DP 069 385 20 01067 Décision du 28 juillet 2020 à Mme Bettan Nathalie Béatrix 49 rue de Grange Bruyère 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 49 rue de Grange Bruyère Lyon 5ème

DP 069 385 20 01069 Décision du 31 juillet 2020 à M. Voineau Christophe 5 place de la Baleine 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 place de la Baleine Lyon 5ème

DP 069 382 20 01079 Décision du 28 juillet 2020 à La Toiture Rhodanienne 6 rue Jean Chabry 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 13 rue Laurencin Lyon 2ème

DP 069 383 20 01081 Décision du 31 juillet 2020 à Grand Lyon Habitat - Office public de l'habitat 2 place de Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Aménagement d'espace vert - Terrain : 43 rue de la Balme Lyon 3ème

DP 069 385 20 01086 Décision du 31 juillet 2020 à Mme Dorange Pauline 122 E rue Joliot Curie 69160 Tassin-La-Demi-Lune - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 45 rue de Trion Lyon 5ème

DP 069 385 20 01087 Décision du 31 juillet 2020 à M. Bertrand David 106 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 106 quai Pierre Scize Lyon 5ème

DP 069 383 20 01090 Décision du 31 juillet 2020 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 284 rue Garibaldi Lyon 3ème

DP 069 381 20 01092 Décision du 28 juillet 2020 à Chrs La Croisée - Acolea 10 rue Maisiat 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 rue Maisiat Lyon 1er

DP 069 385 20 01094 Décision du 31 juillet 2020 à Ares 226 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 143 - 145 avenue Barthélémy Buyer Lyon 5ème

DP 069 383 20 01095 Décision du 31 juillet 2020 à M. Rival Fabien 79 rue Etienne Richerand 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 79 rue Etienne Richerand Lyon 3ème

DP 069 389 20 01099 Décision du 31 juillet 2020 à M. Hamada Samuel 37 Grande rue de Vaise 69009 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logements - Surface créée : 48 m² - Terrain : 37 Grande rue de Vaise Lyon 9ème

DP 069 383 20 01100 Décision du 31 juillet 2020 à la Société Anonyme Rodamco France 7 place du Chancelier Adenauer 75016 Paris - Projet : Aménagement intérieur - Surface créée : 17 m² - Terrain : 17 rue Docteur Bouchut Part-Dieu Lyon 3ème

DP 069 386 20 01102 Décision du 31 juillet 2020 à Entreprise Denis Vincent 264 route de Genas 69500 Bron - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 - 10 rue Pierre Corneille Lyon 6ème

DP 069 385 20 01104 Décision du 31 juillet 2020 à Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 rue du Palais de Justice Lyon 5ème

DP 069 383 20 01105 Décision du 31 juillet 2020 à M. Santiago Albert 61 rue de la Part Dieu 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 61 rue de la Part Dieu Lyon 3ème

DP 069 383 20 01109 Décision du 31 juillet 2020 à Certa Toiture 409 petit chemin de Bordelan 69440 Villefranche sur Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 248 cours Lafayette Lyon 3ème

DP 069 383 20 01116 Décision du 31 juillet 2020 à M. Fauvet Benoit 127 rue Pierre Corneille 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 18 rue Servient Lyon 3ème

DP 069 386 20 01118 Décision du 31 juillet 2020 à Centrale Immobilière 10 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 34 rue Juliette Recamier Lyon 6ème

DP 069 389 20 01127 Décision du 28 juillet 2020 à Mme Denavit-Feller Emmanuelle 40 rue Pierre Dupont 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 rue des Tuileries Lyon 9ème

DP 069 388 20 01131 Décision du 30 juillet 2020 à Edumotiv Formations Lyon 102 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en centre de formation - Surface créée : 417 m² - Terrain : 18 rue Jacqueline Auriol Lyon 8ème

DP 069 389 20 01139 Décision du 31 juillet 2020 à M. Patey Olivier 4 Clos des Figuiers 73100 Brison-Saint-Innocent - Projet : Modification de toiture - Surface créée : 90 m² - Terrain : 33 Grande rue de Vaise Lyon 9ème

DP 069 381 20 01153 Décision du 28 juillet 2020 à GrandLyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 15 rue Raymond Lyon 1er

DP 069 385 20 01157 Décision du 28 juillet 2020 à Régie Janin et Cie 49 Boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 59 avenue du Point du Jour Lyon 5ème

DP 069 383 20 01170 Décision du 31 juillet 2020 à Marionnaud Lafayette 115 rue Reaumur 75002 Paris - Projet : Réfection de devanture - Surface créée : 13 m² - Terrain : 41 cours Gambetta Lyon 3ème

DP 069 387 20 01175 Décision du 31 juillet 2020 à Cabinet D.PS 65 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 42 rue Jean-François Racllet Lyon 7ème

DP 069 387 20 01179 Décision du 31 juillet 2020 à Sarl Pharmacie Du Progres 41 route de Vienne 69007 Lyon - Projet : Modification de façade, réfection de devanture et changement de menuiseries - Surface créée : 19 m² - Terrain : 41 route de Vienne Lyon 7ème

DP 069 387 20 01198 Décision du 31 juillet 2020 à M. Bayeux Frederic 26 Bis Boulevard de l'Artillerie 69007 Lyon - Projet : Installation d'un brise soleil - Terrain : 26 bis Boulevard de l'Artillerie Lyon 7ème

DP 069 382 20 01234 Décision du 28 juillet 2020 à Vnf - Direction Territoriale RHONE SAONE 4 rue Jonas Salk 69007 Lyon - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : 12 - 11 quai Maréchal Joffre Lyon 2ème

DP 069 385 20 01243 Décision du 28 juillet 2020 à Mme Lancelleur Magalie 120 B rue du Commandant Charcot 69005 Lyon - Projet : Abattage d'un arbre (épicéa) - Terrain : 120 B rue du Commandant Charcot Lyon 5ème

DP 069 389 20 01276 Décision du 31 juillet 2020 à Arioste 1 quai Jules Courmont 69289 Lyon Cedex 02 - Projet : Modification de toiture et de façades - Terrain : 24 avenue Joannès Masset Lyon 9ème

DP 069 389 20 01281 Décision du 31 juillet 2020 à Audouin Alleaume 16 avenue Joannès Masset 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 16 avenue Joannès Masset Lyon 9ème

Permis d'aménager délivré pendant la période du 27 au 31 juillet 2020

PA 069 383 19 00012 - Arrêté du 31 juillet 2020 à M. Hage Nicolas 13 rue Camille 69003 Lyon - Projet : Division parcellaire - Terrain : 12 rue Omer Louis Lyon 3ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 27 au 31 juillet 2020

PC 069 385 15 00383 M02 - Arrêté du 31 juillet 2020 Modificatif à Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69002 Lyon - Projet : Construction de deux bâtiments de 47 logements, un commerce et création de 56 aires de stationnement - Surface créée : 2951 m² - Terrain : 55 bis avenue du Point du Jour Lyon 5ème

PC 069 387 16 00111 M01 - Arrêté du 27 juillet 2020 Modificatif à Snc Gerland 125 rue Gilles Martinet 34077 Montpellier Cedex 03 - Projet : Construction d'une résidence étudiante, de logements, de bureaux, d'un complexe sportif avec création de 77 aires de stationnement. - Surface créée : 15190 m² - Terrain : allée Pierre de Coubertin Lyon 7ème

PC 069 385 16 00173 M02 - Arrêté du 31 juillet 2020 Modificatif à Sccv 33 Joliot 130 rue Pierre Corneille 69003 Lyon - Projet : Construction de deux bâtiments, soit 23 logements et création de 27 aires de stationnement - Terrain : 33 rue Joliot Curie Lyon 5ème

PC 069 389 16 00463 M02 - Arrêté du 31 juillet 2020 Modificatif à In'li Aura 101 rue Denfert Rochereau 69004 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 35 logements avec création de 22 aires de stationnement - Surface créée : 2254 m² - Terrain : Boulevard de la Duchère Lyon 9ème

PC 069 387 17 00066 T02 - Arrêté du 31 juillet 2020 Transfert à Société d'aménagement du Domaine de la Mouche Sas 23 rue Président Favre 74000 Annecy - Projet : Construction d'un bâtiment de bureaux et d'un commerce de gros et création de 131 aires de stationnement - Surface créée : 9987 m² - Terrain : 137 rue de Gerland Domaine de la Mouche Lyon 7ème

PC 069 388 17 00115 M01 - Arrêté du 31 juillet 2020 Modificatif à Icade Promotion 78 rue de la Villette 69425 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction de 4 collectifs de 54 logements et d'une maison individuelle avec création de 69 aires de stationnement - Surface créée : 3192 m² - Terrain : 8 rue Jules Valensaut Lyon 8ème

PC 069 383 17 00333 M02 - Arrêté du 31 juillet 2020 Modificatif à Katalyse 52 rue du Colombier 69007 Lyon - Projet : Démolition de bâtiments, construction d'un immeuble de bureaux et changement de destination d'un local artisanal en bureaux. - Surface créée : 652 m² - Terrain : 80 cours du Docteur Long Lyon 3ème

PC 069 383 17 00346 M01 - Arrêté du 31 juillet 2020 Modificatif à M. Rossi Massimiliano 66 boulevard Pinel 69003 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 83 m² - Terrain : 66 boulevard Pinel Lyon 3ème

PC 069 389 18 00232 M01 - Arrêté du 31 juillet 2020 Modificatif à Wigos Cote Lyon 9 1 rue Gabriel Péri 31000 Toulouse - Projet : Réhabilitation de 2 maisons avec création de 8 logements, construction de 6 logements et création de 14 aires de stationnement - Surface créée : 555 m² - Terrain : 14 rue Louis Bouquet Lyon 9ème

PC 069 383 19 00084 T01 - Arrêté du 31 juillet 2020 Transfert à Sscv Patio du Parc 2 avenue de Genève 74140 Douvaine - Projet : Démolition et construction d'un ensemble immobilier de 11 logements avec création de 13 aires de stationnement - Surface créée : 979 m² - Terrain : 3-5 rue Bellevue Lyon 3ème

PC 069 383 19 00273 T01 - Arrêté du 31 juillet 2020 Transfert à M. Piotto Romain 399 rue de la Brosse 69390 Charly - Projet : Changement de destination de 2 bureaux en 2 logements avec modifications des façades - Surface créée : 101 m² - Terrain : 213 avenue Félix Faure Lyon 3ème

PC 069 383 19 00282 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Sci Gautille 4 allée des Pins 69110 Sainte Foy les Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en activité de service avec modification de façade - Surface créée : 75 m² - Terrain : 306 rue Duguesclin Lyon 3ème

PC 069 387 19 00344 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Engimono Quatre Saison 88 cours Gambetta 69007 Lyon - Projet : Extension d'un commerce, changement de destination d'un logement en local commercial avec modification de façade - Surface créée : 62 m² - Terrain : 88 cours Gambetta Lyon 7ème

PC 069 383 19 00378 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Ccas Ville de Lyon 30 rue Edouard Nieuport 69008 Lyon - Projet : Réaménagement du restaurant social du Ccas avec modification de façade - Surface créée : 128 m² - Terrain : 245 rue André Philip Lyon 3ème

PC 069 385 19 00385 - Arrêté du 27 juillet 2020 à Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements et changement de destination d'un entrepôt en 2 logements. - Surface créée : 133 m² - Terrain : 30 rue des Chevaucheurs Lyon 5ème

PC 069 385 19 00387 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Mme Desuzinges Anne-Lise 7 rue de Trion 69005 Lyon - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 24 m² - Terrain : 7 rue de Trion Lyon 5ème

PC 069 387 19 00397 - Arrêté du 27 juillet 2020 à Warm UP 5 rue Professeur Weill 69006 Lyon - Projet : Démolition de bâtiments, construction d'une résidence étudiante de 40 chambres avec 1 logement en coliving et réhabilitation d'un bâtiment en 4 logements. - Surface créée : 1240 m² - Terrain : 19-21 rue de la Madeleine Lyon 7ème

PC 069 382 19 00431 - Arrêté du 27 juillet 2020 à Foncière et Immobilière Lyonnaise 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 114 logements, de bureaux, locaux artisanaux, création de 63 aires de stationnement et acquisition de 33 aires de stationnement - Surface créée : 14835 m² - Terrain : Ilot C2 Sud Lyon Confluence Lyon 2ème

PC 069 385 19 00433 - Arrêté du 31 juillet 2020 à M. Dupont Antoine 35 rue Joliot Curie 69005 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 183 m² - Terrain : 3 Impasse des Cytises Lot A Lyon 5ème

PC 069 385 19 00434 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Sccv Lyon 5 Parc De La Mairie 58 60 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt - Projet : Démolition partielle et construction d'un ensemble immobilier de 29 logements et un local d'activités et 33 aires de stationnement - Surface créée : 2009 m² - Terrain : 65 - 67 avenue du Point du Jour Lyon 5ème

PC 069 389 20 00017 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Sci Mcbg 26 rue Edouard Millaud 69230 Saint-Genis-Laval - Projet : Réfection d'un logement et modification de façade - Terrain : 9 rue de Saint-Cyr Lyon 9ème

PC 069 382 20 00024 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Société mutualiste Interprofessionnelle 2 rue Laborde 75374 Paris Cedex 08 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 place Bellecour Lyon 2ème

PC 069 389 20 00034 - Arrêté du 31 juillet 2020 à M. Fehlmann Ludovic 5 avenue du Frêne 69009 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 71 m² - Terrain : 5 avenue du Frêne Lyon 9ème

PC 069 389 20 00044 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Serl 4 boulevard Eugene Deruelle 69003 Lyon cedex 03 - Projet : Démolition et reconstruction d'un garage - Surface créée : 17 m² - Terrain : 64 rue des Docks Lyon 9ème

PC 069 383 20 00058 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Jsg 20 b rue du Docteur Rebatel 69003 Lyon - Projet : Surélévation d'un garage et modification de façades - Surface créée : 243 m² - Terrain : 20b rue du Docteur Rebatel Lyon 3ème

PC 069 382 20 00063 - Arrêté du 31 juillet 2020 à M. Chalumet Jean-Baptiste 68 rue Auguste Comte 69002 Lyon - Projet : Surélévation d'un immeuble de logements - Surface créée : 58 m² - Terrain : 68 rue Auguste Comte Lyon 2ème

PC 069 388 20 00071 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Sci Tmcp 163 rue de la Ferrière 69250 Montanay - Projet : Extension et surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 86 m² - Terrain : 4 rue des Maçons Lyon 8ème

Permis de démolir délivrés pendant la période du 27 au 31 juillet 2020

PD 069 383 20 00012 - Arrêté du 27 juillet 2020 à Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Démolition d'un bâtiment de bureaux - Terrain : 30 rue Lamartine Lyon 3ème

PD 069 384 20 00018 - Arrêté du 27 juillet 2020 à Centre d'ingénierie et maintenance d'ouvrage 7 rue des Maraichers 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment - Terrain : 7 montée de Bonafous Lyon 4ème Ville de Lyon

Changements d'usage délivrés pendant la période du 27 au 31 juillet 2020

US 069 386 20 00128 - Arrêté du 27 juillet 2020 à M. Dbouk Claude -Jad 34 rue de la Ruche 69003 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 44 m² en cabinet de médecine générale - Terrain : 60 cours Président Franklin Roosevelt Lyon 6ème

US 069 386 20 00129 - Arrêté du 27 juillet 2020 à Mme Dbouk Rana 34 rue de la Ruche 69003 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 63,20 m² en cabinet de médecine générale - Terrain : 60 cours Président Franklin Roosevelt Lyon 6ème

US 069 384 20 00134 - Arrêté du 27 juillet 2020 à Mme Salais Claire 6 rue Jeanne-Marie Célu 69004 Lyon - Projet : changement d'usage d'une partie (59 m²) d'un local d'habitation de 160 m² en bureau de décoration et de graphisme - Terrain : 6 rue Jeanne-Marie Célu Lyon 4ème

US 069 387 20 00147 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Sarl Lougotom 86 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 34 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Victor Lagrange Lyon 7ème

US 069 387 20 00148 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Sarl Lougotom 86 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 27 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Victor Lagrange Lyon 7ème

US 069 387 20 00149 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Sarl Lougotom 86 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 29 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Victor Lagrange Lyon 7ème

US 069 387 20 00150 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Sarl Lougotom 86 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 18 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Victor Lagrange Lyon 7ème

US 069 387 20 00151 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Sarl Lougotom 86 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 18 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Victor Lagrange Lyon 7ème

US 069 387 20 00152 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Sarl Lougotom 86 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Victor Lagrange Lyon 7ème

US 069 386 20 00174 - Arrêté du 27 juillet 2020 à Mme Serot Jeanne-Marie 7 rue Victor Fort 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 144,05 m² en cabinet médical - Terrain : 14 bis boulevard des Belges Lyon 6ème

US 069 386 20 00175 - Arrêté du 27 juillet 2020 à Mme Rabah épouse Kedous Yasmine 21 rue Louis Blanc 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 144,05 m² en cabinet médical - Terrain : 14 bis boulevard des Belges Lyon 6ème

US 069 382 20 00179 - Arrêté du 27 juillet 2020 à Sas Copro+ 10 rue des Tourelles 69005 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 92,38 m² en cabinet de conseil en copropriété - Terrain : 30 bis rue Vaubecour Lyon 2ème

US 069 383 20 00180 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Gfactory 138 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 67 m² en bureaux - Terrain : 196 avenue Félix Faure Lyon 3ème

US 069 388 20 00183 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Mme Poncet Aude-Isoline 75 rue Villon 69008 Lyon - Projet : changement d'usage d'une maison individuelle de 174,62 m² en bureaux de psychologues et professionnels de santé - Terrain : 5 impasse Baraille Lyon 8ème

US 069 383 20 00188 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Mme Bobillon Mayoud Sylvie 12 Grande rue 69690 Brussieu - Projet : changement d'usage

d'un local d'habitation de 78,50 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Turbil Lyon 3ème

US 069 383 20 00191 - Arrêté du 27 juillet 2020 à M. Cendre Wilfried 147 rue Baraban 69003 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 20,84 m² en cabinet infirmier - Terrain : 147 rue Baraban Lyon 3ème

US 069 389 20 00195 - Arrêté du 27 juillet 2020 à Mme Chastaing Myriam 20 rue d'Algérie 69001 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 63,93 m² en cabinet paramédical pluridisciplinaire - Terrain : 10 rue du 24 Mars 1852 Lyon 9ème

US 069 388 20 00208 - Arrêté du 31 juillet 2020 à Mme Salomé Anne-Gaëlle 11 rue Burdeau 69001 Lyon - Projet : changement d'usage d'une maison individuelle de 174,62 m² en bureaux de psychologues et de professionnels de santé - Terrain : 5 impasse Baraille Lyon 8ème

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 03 au 07 août 2020

DP 069 383 20 01379 déposée le 03 août 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 77 rue du Professeur Rochaix Lyon 3ème Superficie du terrain : 280 m² - Demandeur : M. Laumain Jean François 1403 quai Maurice Utrillo 01480 Jassans Riottier

DP 069 382 20 01380 déposée le 03 août 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 13 quai Perrache Lyon 2ème Superficie du terrain : 708 m² - Demandeur : M. Sicallac Yves 13 quai Perrache 69002 Lyon

DP 069 381 20 01381 déposée le 03 août 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 rue de l'Arbre Sec Lyon 1er Superficie du terrain : 207 m² - Demandeur : Avenir Premier 9 rue de l'Arbre Sec 69001 Lyon - Mandataire : M. Vincent Lambert

DP 069 383 20 01382 déposée le 03 août 2020 - Projet : Changement de destination de bureaux en équipement recevant du public - Terrain : 11 rue Guilloud Lyon 3ème Superficie du terrain : 1006 m² - Demandeur : cours Galien 68 cours Albert Thomas 69008 Lyon - Mandataire : M. Bertrand Nicolas

DP 069 382 20 01383 déposée le 03 août 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 18 quai Tilsitt Lyon 2ème Superficie du terrain : 881 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire

DP 069 388 20 01384 déposée le 03 août 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 12 Petite rue de Monplaisir Lyon 8ème Superficie du terrain : 2240 m² - Demandeur : Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche Michèle

DP 069 389 20 01385 déposée le 03 août 2020 - Projet : Abattage et plantation d'arbres - Terrain : 2 rue Marc Boegner Lyon 9ème Superficie du terrain : 7889 m² - Demandeur : Société Bari Sas 14 rue Tronchet 69457 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Reynaud Jérémie

DP 069 389 20 01386 déposée le 03 août 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 37 Grande rue de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 380 m² - Demandeur : M. Pierron Jean 37 Grande rue de Vaise 69009 Lyon

DP 069 382 20 01387 déposée le 03 août 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 20 rue Gasparin Lyon 2ème Superficie du terrain : 282 m² - Demandeur : Gasparin 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Mandataire : Mme Caudard Anne

DP 069 382 20 01388 déposée le 03 août 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue Gaspard André Lyon 2ème Superficie du terrain : 402 m² - Demandeur : M. Guittard Yannick 2 rue Gaspard André 69002 Lyon

DP 069 388 20 01389 déposée le 04 août 2020 - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 12 rue de la Fraternité Lyon 8ème Superficie du terrain : 1272 m² - Demandeur : M. Humblot Cédric 12 rue de la Fraternité 69008 Lyon

DP 069 384 20 01390 déposée le 04 août 2020 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 87 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 662 m² - Demandeur : Agence Lyon 7 Funéraire 112 114 Boulevard des Tchecoslovaques 69007 Lyon - Mandataire : M. Ammuller Axel

DP 069 382 20 01391 déposée le 04 août 2020 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 42 rue Mercière Lyon 2ème Superficie du terrain : 181 m² - Demandeur : Sas Uris 42 rue Mercière 69002 Lyon - Mandataire : M. Galgani Jean-François

DP 069 387 20 01392 déposée le 04 août 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 61 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 267 m² - Demandeur : Sci du Carillon 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean

DP 069 382 20 01393 déposée le 04 août 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 45 rue de la République (R+4 Lot 142) Lyon 2ème Superficie du terrain : 493 m² - Demandeur : Sci Lyon 2 C/O Crédit Agricole Immobilier Services 1 rue de Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Mader Hervé

DP 069 382 20 01394 déposée le 04 août 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 63 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 833 m² - Demandeur : Sci Lyon 2 C/O Crédit Agricole Immobilier Services 1 rue de Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Mader Hervé

DP 069 382 20 01395 déposée le 04 août 2020 - Projet : Changement de menuiseries et modification de toiture - Terrain : 45 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 493 m² - Demandeur : Sci Lyon 2 C/O Crédit Agricole Immobilier Services 1 rue de Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Mader Hervé

DP 069 381 20 01396 déposée le 04 août 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 rue de la République (R+3 Lot 132) Lyon 1er Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : Sci Lyon 1 1 rue de Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Mader Hervé

DP 069 382 20 01397 déposée le 04 août 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 30 rue de la République (R+4 Lot 142) Lyon 2ème Superficie du terrain : 1871 m² - Demandeur : Sci Lyon 1 C/O Crédit Agricole Immobilier Services 1 rue de Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Mader Hervé

DP 069 382 20 01398 déposée le 04 août 2020 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 64 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 377 m² - Demandeur : Sci Lyon 2 C/O Crédit Agricole Immobilier Services 1 rue de Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Mader Hervé

DP 069 382 20 01399 déposée le 04 août 2020 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 45 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 493 m² - Demandeur : Sci Lyon 2 C/O Crédit Agricole Immobilier Services 1 rue de Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Mader Hervé

DP 069 386 20 01400 déposée le 04 août 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 243 m² - Demandeur : Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Sterin Baptiste

DP 069 383 20 01401 déposée le 04 août 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 rue Carry Lyon 3ème Superficie du terrain : 501 m² - Demandeur : Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Chardon Guillaume

DP 069 384 20 01402 déposée le 04 août 2020 - Projet : Modification de toiture et création d'une mezzanine - Surface créée : 1 m² - Terrain : 74 rue Jacquard Lyon 4ème Superficie du terrain : 151 m² - Demandeur : Mme Caser Fabienne 74 rue Jacquard 69004 Lyon

DP 069 389 20 01403 déposée le 04 août 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 6 - 8 rue du Docteur Horand Lyon 9ème Superficie du terrain : 1111 m² - Demandeur : Cabinet D.p.s 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Fassolette Laurent

DP 069 389 20 01404 déposée le 04 août 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 2 et 4 rue Docteur Horand Lyon 9ème Superficie du terrain : 1011 m² - Demandeur : Cabinet D.p.s 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Fassolette Laurent

DP 069 383 20 01405 déposée le 04 août 2020 - Projet : Extension et surélévation d'une maison individuelle, rénovation d'un garage - Surface créée : 10 m² - Terrain : 62 rue Bonnard Lyon 3ème Superficie du terrain : 944 m² - Demandeur : M. Landau Raphaël 62 rue Bonnard 69003 Lyon

DP 069 383 20 01406 déposée le 04 août 2020 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements - Terrain : 172 rue Duguesclin Lyon

3ème Superficie du terrain : 2517 m² - Demandeur : Sdc Masse 71 Représenté par La Régie Pedrini 62 rue Bonnel 69003 Lyon - Mandataire : M. Pedrini Nicolas

DP 069 383 20 01407 déposée le 05 août 2020 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 23 rue Jules Massenet Lyon 3ème Superficie du terrain : 352 m² - Demandeur : Saouzanet Dominique 23 rue Jules Massenet 69003 Lyon

DP 069 384 20 01408 déposée le 05 août 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 20 cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 510 m² - Demandeur : Rosier Modica 9 rue Juliette Récamier 69006 Lyon - Mandataire : M. Vernusse Julien

DP 069 383 20 01409 déposée le 05 août 2020 - Projet : Construction d'une véranda et modification de clôture - Surface créée : 15 m² - Terrain : 34 avenue du Château Lyon 3ème Superficie du terrain : 589 m² - Demandeur : Mme Botton Annick 34 avenue du Château 69003 Lyon

DP 069 387 20 01410 déposée le 05 août 2020 - Projet : Ravalement de façade et réfection de toiture - Terrain : 2 place du Prado Lyon 7ème Superficie du terrain : 159 m² - Demandeur : Regie Centrale Immobiliere 10 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Lunetta Jonathan

DP 069 384 20 01411 déposée le 05 août 2020 - Projet : Changement de menuiserie et réfection de toiture - Terrain : 15 rue Gigodot Lyon 4ème Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : M. Mazel Laurent 15 rue Gigodot 69004 Lyon

DP 069 383 20 01412 déposée le 05 août 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 67 rue Molière Lyon 3ème Superficie du terrain : 233 m² - Demandeur : Vial Sa 104 rue Cordier 69003 Lyon

DP 069 387 20 01413 déposée le 05 août 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 235 rue Marcel Mérieux Lyon 7ème Superficie du terrain : 1905 m² - Demandeur : Mme Vinals Véronique 235 rue Marcel Mérieux 69007 Lyon

DP 069 386 20 01414 déposée le 05 août 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 38 rue Pierre Corneille Lyon 6ème Superficie du terrain : 844 m² - Demandeur : M. Caillat Sylvain 38 rue Pierre Corneille 69006 Lyon

DP 069 388 20 01415 déposée le 05 août 2020 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 12 m² - Terrain : 46 avenue Rockefeller Lyon 8ème Superficie du terrain : 952 m² - Demandeur : M. Gros Nicolas 46 avenue Rockefeller 69008 Lyon

DP 069 381 20 01416 déposée le 05 août 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 rue des Fantasiaques Lyon 1er Superficie du terrain : 440 m² - Demandeur : Regie Lescuyer & Associes 81 rue Montgolfier 69006 Lyon - Mandataire : Sarl Pfv

DP 069 387 20 01417 déposée le 05 août 2020 - Projet : Modification de clôture et installation d'un portillon - Terrain : 16 rue des Girondins Lyon 7ème Superficie du terrain : 405 m² - Demandeur : Sdc 16 Girondins 16 rue des Girondins 69007 Lyon - Mandataire : Mme Villecourt Monique

DP 069 383 20 01418 déposée le 06 août 2020 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 8 rue de l'Est Lyon 3ème Superficie du terrain : 895 m² - Demandeur : Cusin-Masset et Picart 151 rue Cuvier 69006 Lyon - Mandataire : M. Cusin-Masset Jean Pierre

DP 069 383 20 01419 déposée le 06 août 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 250 cours Lafayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 389 m² - Demandeur : Cycletic 27 rue Maurice Flandin 69003 Lyon - Mandataire : M. Delmas Valery

DP 069 387 20 01420 déposée le 06 août 2020 - Projet : Installation d'un portillon - Terrain : 8 rue Abraham Bloch Lyon 7ème Superficie du terrain : 10812 m² - Demandeur : Ionone 20 rue Paul Massimi 69007 Lyon - Mandataire : M. Dienis Nicolas

DP 069 387 20 01421 déposée le 06 août 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 1 quai Claude Bernard Lyon 7ème Superficie du terrain : 467 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Berne Jean Michel

DP 069 389 20 01422 déposée le 06 août 2020 - Projet : Construction d'un abri vélos - Terrain : 53 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème Superficie du terrain : 2921 m² - Demandeur : Aocdtf 53 avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon

DP 069 389 20 01423 déposée le 06 août 2020 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 55 i chemin des Charbottes Lyon 9ème Superficie du terrain : 475 m² - Demandeur : Mme Maria-Sube Valérie 55 i chemin des Charbottes 69009 Lyon

DP 069 383 20 01424 déposée le 06 août 2020 - Projet : Modification de façade et de toiture, création d'un escalier de secours - Terrain : 1 rue Duphot Lyon 3ème Superficie du terrain : 4307 m² - Demandeur : Orange Ditse 13 quai Gailleton BP 2216 69002 Lyon

DP 069 383 20 01425 déposée le 06 août 2020 - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment - Terrain : 150 - 152 rue Pierre Corneille et 48 rue Mazenod Lyon 3ème Superficie du terrain : 4307 m² - Demandeur : Technical Sas 30 avenue Kléber 75016 Paris

DP 069 381 20 01426 déposée le 06 août 2020 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 22 m² - Terrain : 6 rue de la Muette Lyon 1er Superficie du terrain : 244 m² - Demandeur : M. Grosman Jacques rue de la Muette 69001 Lyon

DP 069 385 20 01427 déposée le 06 août 2020 - Projet : Extension d'un abri de jardin - Surface créée : 8 m² - Terrain : 21 B rue de Tourvielle Lyon 5ème Superficie du terrain : 845 m² - Demandeur : M. Agati Jean-Philippe 21 B rue de Tourvielle 69005 Lyon

DP 069 389 20 01428 déposée le 06 août 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 105 rue du Bourbonnais Lyon 9ème Superficie du terrain : 3175 m² - Demandeur : Mme Desmurs Tiffany 105 rue du Bourbonnais 69009 Lyon

DP 069 384 20 01429 déposée le 06 août 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 17 rue du Mail Lyon 4ème Superficie du terrain : 229 m² - Demandeur : Mme Barrut Louise 17 rue du Mail 69004 Lyon

DP 069 389 20 01430 déposée le 06 août 2020 - Projet : Ravalement et modification de façade - Terrain : 232 rue Saint-Cyr Lyon 9ème Superficie du terrain : 1427 m² - Demandeur : M. Gayet Denis 232 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon

DP 069 384 20 01431 déposée le 06 août 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 rue de Nuits Lyon 4ème Superficie du terrain : 423 m² - Demandeur : M. Pfisterer Pierre 14 rue de Nuits 69004 Lyon

DP 069 385 20 01432 déposée le 07 août 2020 - Projet : Installation d'une clôture et d'un portail - Terrain : 21 - 25 rue des Aqueducs Lyon 5ème Superficie du terrain : 6092 m² - Demandeur : Régie Lozano 124 place Andrée Marie Perrin 69290 Craponne - Mandataire : M. Pitaud Anthony

DP 069 382 20 01433 déposée le 07 août 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 33 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 246 m² - Demandeur : Tabac Saint Nizier 33 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Mandataire : M. Salem Karim

DP 069 387 20 01434 déposée le 07 août 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 28 rue Chalopin Lyon 7ème Superficie du terrain : 424 m² - Demandeur : Mme Lavaux Aurélie 28 rue Chalopin 69007 Lyon

DP 069 387 20 01435 déposée le 07 août 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 4 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 388 m² - Demandeur : Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Rivière Patrice

DP 069 381 20 01436 déposée le 07 août 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 C rue des Capucins Lyon 1er Superficie du terrain : 211 m² - Demandeur : Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Rivière Patrice

DP 069 384 20 01437 déposée le 07 août 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 place Tabureau Lyon 4ème Superficie du terrain : 166 m² - Demandeur : Plenitude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Thin Axel

DP 069 381 20 01438 déposée le 07 août 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 124 montée de la Grande Cote Lyon 1er Superficie du terrain : 121 m² - Demandeur : Sas Henri Germain 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien

DP 069 381 20 01439 déposée le 07 août 2020 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 20 rue Ozanam Lyon 1er Superficie du terrain : 103 m² - Demandeur : M. Dost François 3 rue de Bel Air 71250 Cluny

DP 069 387 20 01440 déposée le 07 août 2020 - Projet : Aménagement et extension d'un sous-sol - Surface créée : 39 m² - Terrain : 12 place Jules Guesdes Lyon 7ème Superficie du terrain : 342 m² - Demandeur : Sarl Imaginarium Game 12 place Jules Guesdes 69007 Lyon

DP 069 382 20 01441 déposée le 07 août 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 8 rue Palais Grillet Lyon 2ème Superficie du terrain : 148 m² - Demandeur : Sepi Snc 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean

DP 069 381 20 01442 déposée le 07 août 2020 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 16 rue Constantine Lyon 1er Superficie du terrain : 220 m² - Demandeur : M. Celton Yoann 8 bis chemin du Plat 69130 Ecully - Mandataire : M. Celton Yoann

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 03 au 07 août 2020

PC 069 385 13 00378 M03 déposé le 07 août 2020 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 188 m² - Terrain : 160 rue Pierre Valdo Lyon 5ème Superficie du terrain : 1146 m² - Demandeur : M. Castelnau Jean-Loup 160 rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Auteur : M. Martin Beis Alban 3 place d'Albon 69001 Lyon

PC 069 389 17 00381 M01 déposé le 03 août 2020 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle et surélévation d'une seconde maison individuelle - Surface créée : 193 m² - Terrain : 12 rue Louis Bouquet Lyon 9ème Superficie du terrain : 5290 m² - Demandeur : M. Pressiat Antoine 12 rue Pierre Brunier 69300 Caluire-Et-Cuire - Auteur : Oarchitectes 1 chemin de Rochebozon 69660 Collonges-Au-Mont-D Or

PC 069 385 18 00173 M02 déposé le 05 août 2020 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle avec piscine - Lot A - Surface créée : 168 m² - Terrain : 50 rue Belissen Lyon 5ème Superficie du terrain : 5068 m² - Demandeur : M. Viemont Etienne 6 chemin de la Crepillère 69570 Dardilly - Auteur : Cg Conception 3 -4 place de la Liberté 69700 Givors

PC 069 386 19 00127 M01 déposé le 04 août 2020 Modificatif - Projet : Démolition partielle. Changement de destination d'un entrepôt en un logement avec modification de façade - Surface créée : 203 m² - Terrain : 46 rue de la Viabert Lyon 6ème Superficie du terrain : 351 m² - Demandeur : Sci Luroma 11 allée des Platanes 69330 Meyzieu - Mandataire : M. Michel Christophe - Auteur : M. Sanchez Philippe 110 rue Sainte-Catherine 33000 Bordeaux

PC 069 383 19 00167 T01 déposé le 05 août 2020 Transfert - Projet : Construction d'un bâtiment de 27 logements et création de 32 aires de stationnement - Surface créée : 2049 m² - Terrain : 25 rue Viala Lyon 3ème Superficie du terrain : 890 m² - Demandeur : Grand Angle 52 rue du Colombier 69007 Lyon - Mandataire : M. Arbey Jean-Philippe - Auteur : Agréga Architectes Impeciati Danilo 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 388 19 00235 T01 déposé le 05 août 2020 Transfert - Projet : Démolition d'annexes, réhabilitation d'un bâtiment, construction d'un logement et création de 3 aires de stationnement - Surface créée : 240 m² - Terrain : 79 rue Audibert et Lavirotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 541 m² - Demandeur : Snc La Villa d'Otto 52 rue du Colombier 69007 Lyon - Mandataire : M. Arbey Jean-Philippe - Auteur : Arkhe & Co 61 cours de la Liberté 69003 Lyon

PC 069 381 19 00262 M01 déposé le 07 août 2020 Modificatif - Projet : Démolition partielle, restructuration, extension, et changement de destination d'un équipement d'intérêt collectif en habitation, commerce et activité de service, équipement d'intérêt collectif et bureau. Création d'une aire de stationnement. Mise à disposition de 6 aires de stationnement. - Surface créée : 5401 m² - Terrain : 4 place du Lieutenant Morel Lyon 1er Superficie du terrain : 2752 m² - Demandeur : Linkcity Sud-Est 18 rue du Général Mouton-Duvernet 69487 Lyon 03 - Mandataire : De Joannès Garaud Séverine - Auteur : Bamaa Architectes 16 rue Casimir Périer 69002 Lyon

PC 069 385 20 00238 déposé le 03 août 2020 - Projet : Ravalement de façade et création d'une mezzanine - Surface créée : 49 m² - Terrain : 8 rue Monseigneur Lavarenne Lyon 5ème Superficie du terrain : 236 m² - Demandeur : Sarl Budapest 8 rue Monseigneur Lavarenne 69005 Lyon - Mandataire : M. Pays Cyril

PC 069 383 20 00239 déposé le 03 août 2020 - Projet : Extension et surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 56 m² - Terrain : 7 rue Cyrano Lyon 3ème Superficie du terrain : 373 m² - Demandeur : Andreani Olivier 96 rue Trarieux 69003 Lyon - Auteur : A au Carré Architecte 14 Ter montée du Vernay 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 385 20 00240 déposé le 03 août 2020 - Projet : Construction d'un immeuble de logements et création de 11 aires de stationnement - Surface créée : 663 m² - Terrain : 69 rue de Aqueducs Lyon 5ème Superficie du terrain : 693 m² - Demandeur : Prestibat Immobilier 13 rue de l'Egalité 69740 Genas - Mandataire : M. Martino Séverin - Auteur : Sas Vca Atelier d'architecture 6 rue Pauline Marie Jaricot 69005 Lyon

PC 069 384 20 00241 déposé le 03 août 2020 - Projet : Démolition de bâtiments et construction d'un immeuble de 7 logements et création de 14 aires de stationnement - Surface créée : 923 m² - Terrain : 32 rue Philibert Roussy Lyon 4ème Superficie du terrain : 686 m² - Demandeur : Scov Silky chez Aquipierre 46 rue Edouard Herriot 69002 Lyon - Mandataire : M. Félix Christophe - Auteur : M. Jallon Fabien 46 quai Rambaud 69002 Lyon

PC 069 386 20 00242 déposé le 04 août 2020 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en 2 logements et création de 2 mezzanines - Surface créée : 16 m² - Terrain : 30 rue Robert Lyon 6ème Superficie du terrain : 179 m² - Demandeur : Sci Oschiaz 99 Boulevard des Belges 69006 Lyon

PC 069 383 20 00243 déposé le 05 août 2020 - Projet : Démolition et création d'une mezzanine, modification de façade - Surface créée : 65 m² - Terrain : 27 rue Danton Lyon 3ème Superficie du terrain : 326 m² - Demandeur : Sci Lfa Danton 9 place Aristide Briand 69003 Lyon - Mandataire : M. Trollat Antoine - Auteur : M. Trollat Antoine 13 rue Creuzet 69007 Lyon

PC 069 384 20 00244 déposé le 05 août 2020 - Projet : Changement de destination de locaux artisanaux en bureaux, et démolition partielle d'un bâtiment - Terrain : 37 rue Joseph Souly Lyon 4ème Superficie du terrain : 1263 m² - Demandeur : Oneainvest 131 Boulevard Stalingrad - Le Premium 69624 Villerubanne Cedex - Mandataire : M. Abattu Michel - Auteur : Tectus Architectes 122 rue Sully 69006 Lyon

PC 069 387 20 00245 déposé le 05 août 2020 - Projet : Construction d'un groupe scolaire - Surface créée : 4322 m² - Terrain : Impasse des Chalets Lyon 7ème Superficie du terrain : 3515 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire - Auteur : Atelier Régis Gachon 20 rue Gasparin 69002 Lyon

PC 069 387 20 00246 déposé le 05 août 2020 - Projet : Construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase - Surface créée : 4721 m² - Terrain : 8-12 rue Croix-Barret Lyon 7ème Superficie du terrain : 7373 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire - Auteur : Vurpas Architectes 29 31 rue Saint-Georges 69005 Lyon

PC 069 385 20 00247 déposé le 06 août 2020 - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment - Surface créée : 39 m² - Terrain : 5 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 173 m² - Demandeur : Sas De la Visitation 40 rue Emile Zola 33000 Bordeaux - Auteur : Mme Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 383 20 00248 déposé le 06 août 2020 - Projet : Changement de destination d'une annexe en logement et création d'une mezzanine - Surface créée : 13 m² - Terrain : 140 avenue Felix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 367 m² - Demandeur : M. Matteucci Thomas 140 avenue Felix Faure 69003 Lyon - Auteur : Atelier Planisphère 37 rue Tronchet 69006 Lyon

PC 069 385 20 00249 déposé le 06 août 2020 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 155 m² - Terrain : 19 - 21 rue Grange Bruyère Lyon 5ème Superficie du terrain : 594 m² - Demandeur : M. Pezzela Jérémy 6 rue Marcel Achard 69110 Sainte Foy les Lyon - Auteur : M. Marmol Eric rue du Pont 74130 Bonneville

PC 069 383 20 00250 déposé le 06 août 2020 - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle, modification et réfection de façade - Surface créée : 48 m² - Terrain : 28 rue Montaigne Lyon 3ème Superficie du terrain : 854 m² - Demandeur : M. Latham Lionel 28 rue Montaigne 69003 Lyon - Auteur : M. Doïn Luc 7 rue du Lac 69003 Lyon

PC 069 384 20 00251 déposé le 07 août 2020 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 171 m² - Terrain : 1 rue Louis Thévenet Lyon 4ème Superficie du terrain : 165 m² - Demandeur : Echo 5 14 A Les Prés - Villars 2 01600 Reyrieux - Mandataire : M. Chapolard Christian - Auteur : M. Gential Arthur 22 rue Salomon Reinach 69007 Lyon

Permis de démolir déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué pendant la période du 03 au 07 août 2020

PD 069 383 20 00025 déposé le 03 août 2020 - Projet : Démolition partielle d'une maison individuelle - Terrain : 7 rue Cyrano Lyon 3ème

Superficie du terrain : 373 m² - Demandeur : M. Andreani Olivier 96 rue Trarieux 69003 Lyon

PD 069 384 20 00026 déposé le 04 août 2020 - Projet : Démolition de 6 souches de cheminées - Terrain : 2 - 3 - 4 Passage Richan Lyon 4ème
Superficie du terrain : 565 m² - Demandeur : Sci Fansymm 5 rue de la Chapelle 69340 Francheville - Mandataire : M. Guerre Roger

PD 069 388 20 00027 déposé le 05 août 2020 - Projet : Démolition d'un bâtiment de logements - Terrain : 29 rue du Professeur Nicolas Lyon
8ème Superficie du terrain : 19474 m² - Demandeur : Crous de Lyon 59 rue de la Madeleine 69365 Lyon Cedex 7 - Mandataire : M. Chazal Christian

PD 069 383 20 00028 déposé le 07 août 2020 - Projet : Démolition d'un bâtiment de bureaux - Terrain : 8 rue Dauphiné Lyon 3ème Superficie
du terrain : 3291 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Rhône Alpes Auvergne 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02

Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué Changement d'usage déposé pendant la période du 03 au 07 août 2020

US 069 387 20 00239 déposé le 06 août 2020 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 25 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue Lortet Lyon 7ème Superficie du terrain : 1225 m² - Demandeur : Mme Freyssinet Marie 3 rue Montaigne 42400 Saint-Chamond - Auteur : Multi Régie Sas 31 avenue Maréchal de Saxe 69006 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 03 au 07 août 2020

DP 069 381 19 02406 Décision du 03 août 2020 à Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 1 rue Lucien Sportisse Lyon 1er

DP 069 381 20 00156 Décision du 03 août 2020 à Sas Carrefour Proximité France 36 avenue de Lautagne 26901 Valence Cedex 09 - Projet : Réfection devanture - Terrain : 21-23 rue d'Algérie Lyon 1er

DP 069 381 20 00651 Décision du 03 août 2020 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 21 rue de Flesselles Lyon 1er

DP 069 381 20 00816 Décision du 03 août 2020 à M. Larsonneur Adrian 6 rue du Jardin des Plantes 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 rue des Jardins des Plantes Lyon 1er

DP 069 382 20 01036 Décision du 03 août 2020 à Voies Navigables de France 4 rue Jonas Salk 69007 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 bis quai Rambaud Lyon 2ème